



VINCENNES

Agenda 21



Document réalisé par Adage Environnement
et la ville de Vincennes, avec le soutien de la Région Île-de-France.

53 bis, rue de Fontenay - BP 123 - 94304 Vincennes cedex

Crédits photos : Ville de Vincennes

Création graphique : DAC communication

Imprimé sur papier recyclé par Desbouis Gresil





Nous n'avons eu de cesse de le répéter, le développement durable doit être la préoccupation de chacun. Permettre aux générations futures de s'épanouir dans un environnement qui ne soit pas compromis par nos actes d'aujourd'hui, voilà notre responsabilité collective !

Parce que Vincennes a toujours développé une approche novatrice et pragmatique, nous avons voulu traduire dès à présent ces aspirations en actes concrets, et cette nécessité en une réalité. C'est le sens de l'Agenda 21, important programme de développement durable élaboré pour mais surtout avec les Vincennois.

Le développement durable étant l'affaire de tous, nous avons eu à cœur de mettre en place une démarche de co-construction, en associant à notre réflexion habitants, usagers, élus et experts.

Grâce à cette concertation d'ampleur, nous avons pu élaborer un diagnostic partagé à partir duquel une véritable stratégie a été conçue. Nous avons ainsi défini des objectifs clairs et identifiés : cinq défis à relever pour faire de Vincennes une ville durable. Sur cette base et après une étude de faisabilité technique et financière, un programme d'actions ambitieux a été défini : près de 90 % des actions proposées dans le cadre de la concertation ont été retenues.

Ainsi, vous découvrirez dans ce document les actions déjà menées par la ville, le programme d'actions à mettre en œuvre, les indicateurs de suivi qui mesureront sa réussite, mais également son volet interne, la Charte 21, une charte d'engagements destinée à réduire de manière significative notre impact en tant que collectivité locale pour l'environnement.

Nous n'avons pas attendu l'élaboration d'un Agenda 21 pour mettre en œuvre des engagements éco-responsables sur notre territoire, et nous avons voulu aller plus loin en tendant vers une haute exemplarité. Ainsi, ce document revêt, à mes yeux, une importance toute particulière car il symbolise notre politique clairement volontariste en la matière ; ce n'est d'ailleurs pas un hasard si notre ville est la première commune du Val-de-Marne à avoir adopté un Agenda 21, approuvé qui plus est à une large majorité par le conseil municipal.

Merci à tous pour votre contribution à ce moment-clé de démocratie participative, qui engage encore davantage Vincennes vers un avenir durable, désirable et harmonieux !

Laurent Lafon, Maire de Vincennes, Conseiller régional d'Île-de-France





Sommaire

Éditorial	3
Trois mots pour un Agenda 21	6
Quatre temps pour agir ensemble	8
Cinq défis pour un développement durable à Vincennes	10
À Vincennes, comment développer le dialogue, l'échange et l'exemplarité ?	11
À Vincennes, comment assurer la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous, dans une ville attractive qui rajeunit ?	12
À Vincennes, comment consommer et produire de façon responsable dans une ville dynamique et animée ?	14
À Vincennes, comment lutter contre le changement climatique et relever le défi énergétique dans une ville compacte, patrimoniale et mobile ?	16
À Vincennes, comment préserver les ressources naturelles et la biodiversité dans une ville dense et peuplée ?	18
5 engagements pour passer à l'action	21
1 Faire de Vincennes une ville durable à partir de son patrimoine bâti	24
2 Faire de Vincennes une ville durable à partir de ses espaces de nature et de ses espaces collectifs	32
3 Faire de Vincennes une ville durable à partir des solidarités , des coopérations et de son rayonnement	38
4 Faire de Vincennes une ville durable par l'élaboration d'un plan santé-environnement	48
5 Faire de Vincennes une ville durable à partir des pratiques et des contraintes de chacun et de l'engagement de tous	52
Suivre et évaluer l'Agenda 21 vincennois	58
Liste des actions de l'Agenda 21	60

Trois mots pour un Agenda 21

Agenda 21

L'Agenda 21 est à la fois la stratégie et le programme d'actions qui vont permettre à la ville de Vincennes de prendre sa place pour un développement durable au XXI^e siècle. C'est l'outil privilégié de la collectivité pour le mettre en œuvre.

« Penser global... agir local » : Le terme « Agenda 21 » a été consacré au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992, lorsque plus de 180 chefs d'état se sont réunis et ont adopté ensemble l'Agenda 21 de Rio. Dans son article 28 il exhorte les collectivités locales de chaque pays signataire à s'engager elles-mêmes dans un Agenda 21 à leur propre échelle.

Pour cet Agenda 21, les élus vincennois ont souhaité engager, de manière forte et singulière, une démarche qui soit à la fois une démarche de territoire et le renforcement de la démarche interne d'administration responsable portée par la Charte 21. Ils ont également désiré un projet transversal et participatif, qui mobilise l'ensemble des acteurs et des partenaires concernés.

Repères

⊕ Il faudrait trois planètes si tous les habitants de la Terre avaient notre mode de vie

Disparition des espèces à un rythme inédit dans l'histoire de la Terre, modification du climat par les rejets atmosphériques d'origine humaine, pollution des eaux continentales et souterraines, pollution et épuisement des sols... la prise de conscience de la dégradation, voire de l'épuisement programmé, des ressources naturelles et écologiques est à l'origine des réflexions sur notre mode de développement.

Empreinte écologique moyenne d'un humain en 2005



Empreinte écologique moyenne d'un humain vivant comme un français en 2005



Source : Rapport Planète Vivante 2010, WWF

⊕ Quatre milliards de Terriens vivent avec moins de deux dollars par jour

La pauvreté, les inégalités entre les pays et au sein des pays, y compris les plus développés, perdurent. Ces inégalités sont monétaires, mais concernent également

l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'emploi, ainsi que l'espérance de vie, l'exposition aux maladies professionnelles, aux risques sanitaires, aux catastrophes naturelles et industrielles, et la possibilité de voir ses enfants accéder à une vie décente. L'élimination de la pauvreté et la lutte contre les inégalités constituent des conditions indispensables d'un développement, nécessairement profitable à tous et dont tous sont acteurs.

⊕ La richesse économique produite dans le monde chaque année, est sept fois plus grande aujourd'hui qu'en 1950

Nos systèmes économiques prennent peu en compte les coûts environnementaux et sociaux qu'ils génèrent. Sans régulations, l'accumulation des biens matériels ne suffit pas à garantir la stabilité à long terme de nos économies. Le progrès des savoirs et des techniques ne permet pas d'offrir à chacun un minimum de bien-être, les possibilités de son épanouissement.

Développement durable

Le développement durable ? C'est une règle du jeu qui mettra l'économie au service du développement social et de la lutte contre les inégalités, tout en économisant au maximum les ressources naturelles de la biosphère que nous savons limitées. C'est un développement qui replace l'homme au centre des préoccupations.



Tendre vers un développement durable suppose de :

🕒 **Penser ensemble ce qui est lié :**

Construire une trajectoire de développement durable implique de penser à long terme, de traiter les problèmes dans leur globalité, de croiser l'ensemble des visions et des compétences, pour des solutions plus intelligentes, mutuellement profitables, et pour longtemps.

🕒 **S'améliorer en continu :**

L'urgence de la situation actuelle nécessite des changements profonds et immédiats. Mais ces changements doivent s'opérer avec modestie et précaution. Il faut en effet bien prendre la mesure des incertitudes qui pèsent sur le monde actuel et la capacité de nos sociétés, nos économies, et des connaissances et technologies dont nous disposons, à contribuer effectivement à un progrès. C'est pourquoi le développement durable implique de diagnostiquer la situation actuelle pour identifier, valoriser et amplifier ce qui va dans le bon sens et répondre aux vrais besoins. Il requiert d'évaluer les solutions mises en place, pour savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Et pour que cet élan soit durable, il s'agit de conserver l'exigence de toujours faire mieux.

🕒 **Réfléchir et avancer ensemble :**

Parce que nous avons tous une **responsabilité** dans l'état actuel du monde, et que l'avenir nous concerne tous, chacun d'entre nous a son mot à dire. Le développement durable nécessite la **participation** de tous, en tant qu'individu, citoyen, expert, ou en tant que représentant d'organisation humaine (collectivité locale, entreprise, association), à l'élaboration et à la mise en œuvre des changements nécessaires. Cela demande que les détenteurs de savoirs et de connaissances jouent le jeu de la **transparence**, et garantissent l'accès et la circulation des **informations**. Cela demande aussi l'ouverture de nouveaux dialogues, de nouveaux lieux de **rencontres** et de partenariats **innovants**.

Quatre temps pour agir ensemble

« Notre Agenda 21 ne sera viable que si les acteurs et les habitants se l'approprient, s'interrogent sur leurs actes quotidiens et concourent à l'élaboration des choix et à la mise en œuvre des actions ».

Laurent Lafon, Maire de Vincennes, Conseiller régional d'Île-de-France

Voté au conseil municipal de décembre 2008 et officiellement lancé en avril 2009, il aura fallu 21 mois de travail pour aboutir. 21 mois pour établir un diagnostic, définir une stratégie puis la traduire en actions concrètes. 21 mois pour laisser le temps aux citoyens et aux partenaires, aux élus et aux services municipaux, de réfléchir, de partager et de proposer, ensemble, les conditions de l'engagement de Vincennes dans le développement durable.

Lancement

Avril - octobre 2009

Avril 2009 :

Soirée-débat de lancement de l'élaboration de l'Agenda 21. Tous les Vincennois sont invités à proposer des thèmes pour en débattre dans les futurs ateliers ainsi qu'à exposer leur vision du développement durable au travers d'un concours photos.

Élaboration de la Charte 21, volet interne de l'Agenda 21, en concertation avec les agents de la ville (mise en place de 6 groupes de travail chargés d'élaborer des propositions concrètes).

Juin 2009 :

- ☉ La ville choisit de se faire accompagner par une équipe de consultants, ADAGE Environnement et DAC Communication, qui l'aidera à concevoir son Agenda 21.
- ☉ Mise en place des instances de suivi et de validation de l'Agenda 21 : comité de pilotage et cellule développement durable.

La Charte 21

La ville a adopté dès 2006 une « Charte pour une administration éco-responsable », visant à réduire l'impact des activités de l'administration sur l'environnement, en intégrant systématiquement cette préoccupation à son fonctionnement. Elle a tiré un bilan de cette charte en 2008 et l'a faite évoluer, à l'occasion de son engagement dans un Agenda 21, vers une Charte 21.

Véritable **volet interne de l'Agenda 21 vincennois**, la municipalité a souhaité élargir ses champs d'action et l'élaborer de façon concertée et transversale de manière à fédérer les agents autour d'un projet commun approprié par tous.

Septembre 2009 :

Le Comité Agenda 21

Autour d'élus de Vincennes, le Comité A21 rassemble les villes voisines, des personnalités expertes du territoire, des associations, des techniciens et des représentants des partenaires (conseil régional, conseil général, ADEME, STIF, ARENE, Éducation nationale...) pour suivre et alimenter la démarche et pour accompagner le processus citoyen.

Réuni régulièrement tout au long de la démarche, il a participé à la conception de l'Agenda 21. Le Comité Agenda 21 est voué à se pérenniser pour aider à la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 21 vincennois, sous la forme d'un comité consultatif.

- ☉ Élaboration de la charte de la concertation, qui définit les modalités concrètes d'association des Vincennois dans l'élaboration de l'Agenda 21 et les engagements des élus dans la démarche.
- ☉ Première rencontre du Comité A21.

Octobre 2009 :

- ☉ Formations sur le développement durable pour les élus, les agents de la mairie et les citoyens volontaires.
- ☉ Lancement de la première édition d'Objectif 21, une semaine pour sensibiliser les Vincennois aux enjeux du développement durable (ateliers, expositions, conférences, animations...)

Diagnostiques partagés

Octobre 2009 : premier Forum 21 et première série d'Ateliers 21 thématiques, ouverts au grand public pour débattre des premiers éléments de diagnostic.

Novembre 2009 : deuxième rencontre du Comité A21 sur le diagnostic.

Décembre 2009 : deuxième série d'Ateliers 21 pour approfondir le diagnostic avec les citoyens.

Adoption de la charte 21 - 2009-2013 par le conseil municipal. Elle sera primée au Grand Prix de l'environnement 2010.

Janvier 2010 : deuxième Forum 21 pour présenter les premières conclusions du diagnostic au grand public.

Mars 2010 : troisième rencontre du Comité A21 sur le chapitre « gouvernance » du diagnostic.

Avril 2010 : validation du diagnostic par le comité de pilotage Agenda 21.

Les Forums et Ateliers 21 pour le grand public

Les Forums 21 marquent les grandes étapes du processus et permettent de présenter l'état d'avancement de la démarche au grand public et de faire la synthèse des avis, propositions et remarques faits dans les Ateliers 21.

Les Ateliers 21 sont des rencontres autour d'un thème précis, organisées en petits groupes d'une vingtaine de personnes, sur deux heures environ.

Stratégie et programme d'actions

Mai à juin 2010

- ☉ Quatrième rencontre du Comité A21 autour d'une proposition d'objectifs qui pourraient dessiner la future stratégie de l'Agenda 21 vincennois.
- ☉ Ces objectifs sont validés par les membres du comité de pilotage.

☉ Troisième Forum 21 et troisième série d'Ateliers 21 : présentation des objectifs qui structureront l'Agenda 21 et travail en petits groupes sur les actions concrètes qui pourraient décliner ces objectifs.

☉ Organisation de stands « développement durable » dans la ville : les visiteurs sont invités à exprimer leurs remarques, préoccupations et propositions d'actions.

☉ Les citoyens sont invités à s'exprimer sur le sujet lors des réunions de quartiers annuelles.

☉ Quatrième série d'Ateliers 21 pour préciser et hiérarchiser les propositions d'actions des citoyens.

☉ Cinquième rencontre du Comité A21 pour réagir et enrichir ce travail citoyen.

☉ Quatrième Forum 21 pour présenter aux citoyens l'ensemble des propositions émises.

Juillet à septembre 2010 :

☉ Élus et services travaillent collectivement sur l'éventail des propositions des citoyens et des experts du comité A21 (opportunité, faisabilité technique et financière et délais possibles de mise en œuvre).

☉ Le comité de pilotage retient 123 actions

A partir d'octobre 2010 : ces actions sont travaillées en détail par les services de la mairie et débattues avec des élus de la minorité pour produire le programme d'actions opérationnel 2010-2015.

Novembre 2010 : cinquième Forum 21 pour présenter le programme d'actions à la population et aux membres du comité A21.

Mise en œuvre

Décembre 2010 : l'Agenda 21 qui comporte désormais 128 actions est adopté au conseil municipal.

Janvier 2011 : il est présenté aux Vincennois, puis mis à disposition de tous.

Sa mise en œuvre guidera l'action municipale dans les années à venir afin qu'elle tende vers un développement toujours plus durable.

La municipalité s'engage à suivre puis évaluer l'Agenda 21 dans 3 ans, en 2013.



Cinq défis pour un développement durable à Vincennes

Pour élaborer un Agenda 21, il est nécessaire de réaliser un **diagnostic partagé**. Le recueil des informations et des perceptions permet de mieux connaître Vincennes au regard des finalités du développement durable et d'en apprécier l'intégration dans les actions de la ville. Ce diagnostic observe l'existant et, combiné à une approche prospective, donne un cadre de réflexion et aide à la prise de décision. C'est le socle de connaissances communes nécessaire pour construire une démarche d'Agenda 21.

A Vincennes, le diagnostic a été élaboré de façon participative avec les élus, les services municipaux, les habitants, les acteurs locaux et les partenaires. Pour effectuer ce travail, un document cadre du ministère du Développement durable¹ a servi de référence. Il met en avant cinq finalités, transversales aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux, qu'il convient de poursuivre ensemble pour améliorer, de façon continue, la situation. Ces cinq finalités sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des ressources et des milieux,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cinq façons de faire sont aussi proposées pour réaliser toute démarche de développement durable :

- la participation des acteurs
- l'organisation du pilotage
- la transversalité
- l'évaluation
- une stratégie d'amélioration continue

À Vincennes, ce cadre de référence a révélé 5 défis majeurs à relever pour tendre vers un développement durable :

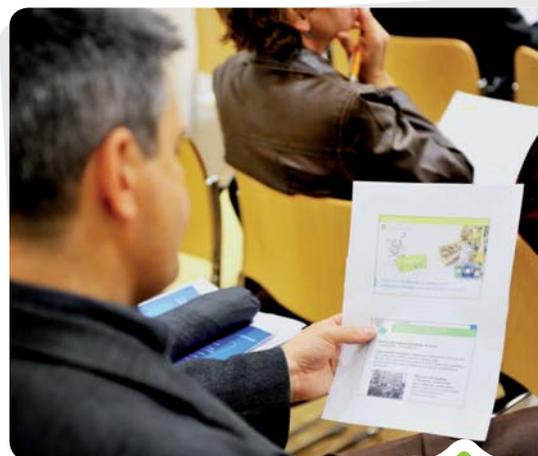
- ⑤ **Développer l'exemplarité, le dialogue et l'échange pour une démarche locale de développement durable**
- ⑤ **Assurer la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous dans une ville attractive qui rajeunit**
- ⑤ **Consommer et produire de façon responsable dans une ville dynamique et animée**
- ⑤ **Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles dans une ville dense et peuplée**
- ⑤ **Lutter contre le changement climatique et relever le défi énergétique dans une ville patrimoniale et historique**

¹ « Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux – Un cadre pour l'action », Octobre 2005, MEDD, téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/a21112005version_francaise.pdf

À Vincennes, comment développer le dialogue, l'échange et l'exemplarité ?

Le dispositif d'information des Vincennois intègre de façon croissante les enjeux du développement durable (articles réguliers dans *Vincennes info* et sur le site internet, semaine Objectif 21...). La participation des citoyens à la vie locale est de plus en plus favorisée (rencontres annuelles de quartier, comités consultatifs...), et a été encouragée par la municipalité pendant la phase d'élaboration de l'Agenda 21 (mise en place de Forums et Ateliers 21, du comité Agenda 21...). Le défi est de poursuivre et renforcer encore cette participation. Il s'agit de tendre vers la co-construction d'un maximum de projets, en faisant du dialogue, des échanges de savoirs (savoirs d'usage, savoirs professionnels et savoirs militants) et des compétences, les socles d'un nouveau mode de faire.

En interne, la ville a adopté une Charte 21, volet interne de l'Agenda 21 qui vise à réduire l'impact des activités de l'administration sur l'environnement, en intégrant systématiquement cette préoccupation à son fonctionnement. L'objectif est de développer l'exemplarité communale pour en faire un facteur d'émulation en vue d'un développement durable partagé.



Pour en savoir plus sur « l'exemplarité »

L'incertitude qui pèse sur l'avenir économique, social et environnemental de la planète, l'interdépendance croissante des économies mondiales, la complexité des problèmes et de leurs liens aux échelles mondiale et locale rendent difficiles à identifier les décisions nécessaires à assurer les conditions d'un développement durable.

Les dérèglements climatiques locaux sont autant dus aux émissions de gaz à effet de serre de Vincennes et du Grand Paris qu'à celles des automobilistes américains ou des usines chinoises. Les prix, la qualité et l'impact écologique de notre alimentation, de nos logements et de nos vêtements, dépendent d'accords commerciaux internationaux et de la réglementation du travail, de l'environnement et des transports dans des pays lointains. Nos emplois évoluent, se créent ou disparaissent en fonction de la concurrence locale et internationale, de l'évolution des sciences et techniques, et des fluctuations de la finance mondiale.

Mais, nos comportements individuels et collectifs quotidiens de consommation, de déplacement, d'engagement, de solidarité ont également un poids considérable. Ils impactent directement ou indirectement l'épuisement des ressources en eau douce, les conditions de travail et de rémunération des paysans et travailleurs ici et ailleurs, l'accès de tous à un toit, à un emploi, à une alimentation et à un revenu permettant une vie décente, ou bien encore la survie des ours polaires ! Nous sommes tous concernés : femmes, hommes, enfants aux idées rafraîchissantes, personnes âgées observatrices de mutations accélérées, publics fragiles, etc. Dans le cadre donné par la société, chacun peut réfléchir, proposer des solutions, agir, y compris (d'ailleurs) pour faire bouger le cadre.

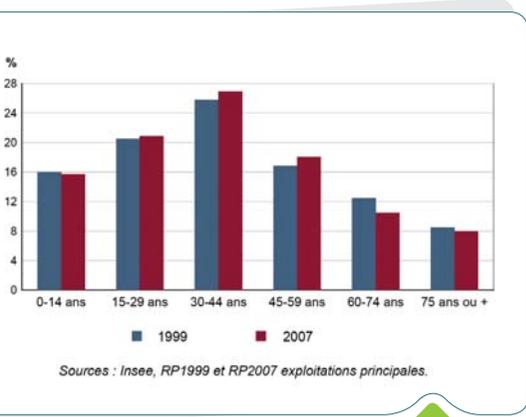
Donner à chacun les moyens de contribuer à définir notre avenir commun, c'est mobiliser un potentiel d'énergie et d'innovation riche et sous-exploité.

La prise de conscience du défi environnemental, social et économique sans précédent auquel nous avons à faire face n'est pas encore partagée par tous. L'information sur l'état et les menaces sur l'environnement est pourtant un droit universel, aujourd'hui garanti par la Constitution française. Nous ne savons pas tous non plus comment agir. Il est donc nécessaire de diffuser l'information sur les solutions qui fonctionnent, et particulièrement lorsqu'elles sont adaptées à un contexte et des besoins locaux. Les autorités publiques, et en particulier locales, ont donc un rôle central de diffusion de l'information et d'exemplarité dans leur fonctionnement et leurs décisions.

Diffuser l'information et donner l'exemple, c'est contribuer à la prise de conscience et l'action collective.

À Vincennes, comment assurer la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous, dans une ville attractive qui rajeunit ?

Vincennes se trouve confrontée à la nécessité de répondre aux besoins d'une population qui se transforme dans une ville déjà construite : Vincennes est une ville attractive qui doit aujourd'hui contenir son niveau de population, faute de terrain à construire et en raison d'une densité déjà très élevée. Cette population, à la fois plus âgée que dans le reste de l'Île-de-France mais en même temps en cours de rajeunissement, nécessite d'anticiper la réponse à ses besoins en évolution rapide.



Vincennes, une population qui rajeunit

en compte par la ville via la mise en place d'une politique de solidarité envers les publics en difficulté, complétée par une forte mobilisation de la société civile. La ville mène en particulier une politique forte envers les personnes âgées, qui ne touche cependant pas forcément les plus isolées. Elle s'est également mobilisée pour la mise en œuvre d'un plan handicap qui doit continuer à être concrétisé. Enfin, elle poursuit son engagement dans des actions de santé publique, en relais d'une offre libérale de soins importante.

La ville propose une offre éducative, culturelle et sportive importante et de qualité, dont il faut toutefois veiller à ce qu'elle reste accessible à tous. La petite enfance bénéficie d'une offre multiple des modes d'accueil, les équipements scolaires permettent actuellement de répondre à la demande. Elle est complétée d'une offre de services sur les temps extra-scolaires. Par ailleurs, l'offre en équipements et actions culturelles et sportives est abondante : tous les types de population doivent pouvoir y accéder. Enfin, Vincennes se caractérise par une vie associative foisonnante, soutenue par la ville. Au-delà du territoire vincennois, la ville s'engage également aujourd'hui dans une politique de coopération décentralisée avec la ville de Gondar en Éthiopie, facteur de solidarité réciproque.

L'offre de logements doit être adaptée pour favoriser les parcours résidentiels au sein de la ville et renforcer la mixité sociale.

En effet, l'attractivité de Vincennes et les spécificités de son parc immobilier, dans une région où il est difficile de se loger, conduisent à la rareté et la cherté du foncier, d'où un marché du logement tendu, limitant de fait les parcours résidentiels et l'accueil des populations plus défavorisées. Par ailleurs, le parc est constitué majoritairement de petits logements ce qui freine la « sédentarisation » et la venue des familles. De plus, l'offre en logements sociaux reste inférieure aux demandes et aux exigences de la loi SRU², revues cependant à la baisse par le Préfet étant donné les efforts accrus de la ville en la matière ces dernières années. Enfin, la ville se caractérise par un parc ancien, parfois vétuste dont la réhabilitation pourrait justement permettre d'étoffer l'offre résidentielle.

La politique de solidarité, déjà en œuvre, peut encore être développée, pour toucher notamment les publics les plus discrets :

en effet, l'apparente aisance de la population vincennoise ne doit pas cacher des situations par ailleurs difficiles, qui sont prises

² SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

La ville doit poursuivre ses efforts pour renforcer et améliorer l'espace public, afin d'en faire un facteur de mixité et de cohésion sociale : en effet, la ville offre

peu d'espaces collectifs et de lieux de rencontres extérieurs. Le « Projet de ville », en cours de réalisation, vise à y remédier puisqu'il entend développer ce type d'espaces et ainsi contribuer, plus largement, à une amélioration du cadre de vie vincennois, notamment en centre ville et autour des places Diderot (Est) et Renon (Ouest).



Pour en savoir plus sur la « cohésion sociale et la solidarité »

4,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France en 2008 (791 euros de revenu mensuel après impôts et prestations sociales). En 2006, 6,4% des ménages en France vivent dans un logement sans chauffage, un tiers des ménages n'a pas les moyens de se payer une semaine de vacances dans l'année, 10% n'ont pas les moyens de recevoir de la famille ou des amis. Environ un tiers des chômeurs a moins de 25 ans ou plus de 50 ans. 20% des français habitent à plus de 45 minutes de leur travail, alors que la moyenne française est de 27 minutes. Sur les 1,2 millions de personnes handicapées, la moitié a des difficultés à accéder à son logement depuis la rue ; il s'agit pour une majorité de personnes de plus de 60 ans. La pauvreté, l'exclusion, les inégalités, prennent des formes multiples et touchent différentes catégories de population. Pourtant, le développement ne peut être durable que s'il est partagé par tous.

Lutter contre l'isolement et les inégalités, c'est tirer toute la société vers un avenir plus durable.

10% des cadres supérieurs n'ont lu aucun livre en 2008, comme 50% des agriculteurs et 45% des ouvriers. En 2007, 62,8% des Français ont un niveau de formation inférieur au bac et 30,9% ont au mieux un niveau de formation équivalent au certificat d'études primaires. Un développement harmonieux et partagé par tous s'appuie nécessairement sur l'éducation, la formation, et l'échange. La préservation de la diversité culturelle, les pratiques artistiques, culturelles et sportives, y compris touristiques, sont des activités essentielles à la construction des individus et des terrains privilégiés de rencontres et d'établissement du lien social. Ces activités participent donc à la qualité de la vie, et contribuent à l'attractivité d'un territoire et au dynamisme et à la richesse sociale d'une population. L'éducation, la culture, le sport et les loisirs, le tourisme, sont autant de chances de s'épanouir ensemble.



À Vincennes, comment consommer et produire de façon responsable dans une ville dynamique et animée ?



Vincennes est une ville attractive qui accueille des activités diversifiées :

Vincennes est une ville accessible et attractive pour les entreprises et présente ainsi une situation favorable pour un développement durable. On constate néanmoins une forte tertiarisation de l'économie et des emplois.

Son tissu économique est dense et bien réparti, mais son développement est contraint.

Le tissu économique est diffus et bien intégré dans la ville, avec une concentration sur le centre-ville pour les commerces, mais la ville manque aujourd'hui de locaux disponibles pour les activités économiques. Par ailleurs, elle souffre d'un déséquilibre entre emplois et actifs.

Elle doit maintenir et renforcer une offre commerciale diversifiée et accessible pour tous :

Vincennes dispose de nombreux commerces qui renforcent son attractivité, mais dont la diversité s'amenuise, les commerces indépendants diminuant alors qu'on observe une augmentation des commerces franchisés « haut de gamme » ; l'effritement des commerces de proximité concerne surtout les quartiers où leur répartition est très inégale.

Vincennes pourrait optimiser ses atouts touristiques en les articulant mieux avec la vie locale :

Vincennes présente en effet un potentiel important, attaché à son nom (le Château, le bois, le zoo), mais qui se développe sur des espaces dont elle n'a pas la maîtrise. L'enjeu consiste pour elle à optimiser ces atouts en les articulant durablement avec la vie locale, dans ce contexte de gouvernance complexe : le bois et le zoo appartiennent à la ville de Paris, le château est propriété de l'État, déléguée aux ministères de la Défense et de la Culture, les abords du Château sont pour moitié sur le territoire de la ville de Paris et pour moitié sur le territoire de la ville de Vincennes.





Enfin, il est nécessaire de développer et de soutenir les initiatives de production et de consommation responsables : un début d'engagement des acteurs économiques vincennois au regard du développement durable émerge, renforcé par la volonté d'exemplarité de la ville et des incitations volontaristes. De nouvelles pratiques de consommation sont également en développement chez les Vincennois.

Pour en savoir plus sur « l'économie responsable »

9,5%, c'est le taux de chômage en France au premier semestre 2010. En 2008, 14,5% des salariés touchent le SMIC, soit 3,4 millions de personnes, et 14,8% des salariés ont un contrat précaire (contrat à durée déterminée, intérim, stages et contrats aidés). Dès 2002, d'après une enquête de l'INSEE³, les Français associaient 1 maladie sur 5 à leur travail. Ce sont les maux d'une économie en crise profonde qui fabrique certes toujours plus de richesses, mais aussi toujours plus d'exclusion, d'inégalités et de mal-être plutôt que de la cohésion, du partage équitable des richesses, et de l'épanouissement pour tous.

Dans une économie désormais dominée par les services, l'internationalisation des échanges et de la concurrence, les créations d'emplois durables et non délocalisables reposent sur l'innovation, des infrastructures de transports et de communications performantes, une main d'œuvre qualifiée, et la mise en avant du patrimoine naturel et culturel. Le développement des services doit permettre de satisfaire les besoins de la population locale, mais aussi de favoriser de meilleures conditions de travail et des déplacements domicile-travail plus courts.

Développer des emplois de qualité et qui rendent service, c'est créer de la valeur pour tous.

50% des émissions de gaz à effet de serre émis en France, soit 32% pour la production d'énergie et l'industrie, 12% pour le transport de marchandises et 5% pour le chauffage et l'électricité des bâtiments tertiaires, sont issues de l'ensemble des activités économiques tous secteurs confondus. Elles sont responsables également de trois quarts des consommations d'eau, d'une grande part de la consommation de toutes les autres ressources et matières premières, et produisent plus de 90% des 900 millions de tonnes de déchets produits chaque année en France. Les acteurs économiques ont donc une responsabilité environnementale majeure.

À l'heure où l'on parle de stress au travail, de précarité de l'emploi, de rémunération inéquitable des petits producteurs, de discrimination à l'embauche et d'inégalités de traitement homme-femme, leur responsabilité est également sociale.

À travers leurs choix d'achats, les consommateurs encouragent les entreprises qui prennent en compte les impacts environnementaux et sociaux de leur activité.

Consommer et produire de façon plus attentive à l'environnement et à l'homme, c'est poser une pierre pour un modèle de développement nouveau.

³ DARES, Premières Synthèse Informations, Mai 2004 - N° 19.1

À Vincennes, comment lutter contre le changement climatique et relever le défi énergétique dans une ville compacte, patrimoniale et mobile ?



Vincennes doit relever le déficit climatique alors qu'elle est une ville compacte et principalement consommatrice d'énergies fossiles : Vincennes présente l'avantage d'être une ville dense, forme urbaine a priori la moins consommatrice d'énergie et donc la moins émettrice de gaz à effet de serre. Même si cette forte densité peut en même temps constituer une difficulté locale face au changement climatique, engendrant plus facilement des « points chauds » alors même que les épisodes caniculaires pourraient se multiplier.

Elle est confrontée à la fois à la nécessité d'adapter un patrimoine de logements anciens, de qualité, mais énergivores, et de réussir, techniquement et socialement, la réhabilitation du patrimoine « social » : dotée d'un patrimoine de bâtiments, privés comme publics, majoritairement anciens, construits avant les premières réglementations thermiques, donc énergivores, la ville est confrontée à la difficulté de la réhabiliter tout en conservant son aspect patrimonial, et sans engendrer une hausse excessive des loyers sur le parc social ou assimilé (logements dits « loi 1948 »). En complément, le développement des énergies renouvelables permettra une certaine substitution aux énergies fossiles.

Les démarches de mobilité durable peuvent être encore développées : située aux portes de Paris, Vincennes bénéficie d'une très bonne desserte routière et en transports collectifs : de petite taille, une majorité du territoire est située à moins de 500 mètres d'une station de transport en commun. Le taux de motorisation des ménages est en légère baisse. Néanmoins, ses atouts (attractivité, bonne desserte, proximité de Paris) en font une ville traversée voire congestionnée. Y remédier suppose de développer encore les démarches de mobilité durable, essentiellement par des mesures d'accompagnement et l'engagement des Vincennois, en complément de projets en cours ou à venir (prolongement de la ligne 1 du métro vers l'Est, développement des pistes cyclables et liaisons piétonnes, extension des espaces apaisés, amélioration de l'intermodalité au niveau du RER).





Le développement d'une véritable trame verte, permettant à la fois de lutter contre le changement climatique, d'en atténuer les effets et de favoriser la biodiversité, doit être recherché : Vincennes bénéficie d'une « trame verte » partielle qui pourrait être développée, mais le potentiel résiduel de verdissement ne sera sans doute pas suffisant pour compenser les émissions locales de CO₂ ou pour rétablir la qualité de l'air. La ville a donc tout intérêt à optimiser le verdissement des cœurs d'îlots, toitures et façades, alors même qu'elle n'en est, le plus souvent, pas propriétaire.

Pour en savoir plus sur « le défi climatique »

Environ 40 ans, c'est le temps que l'on mettrait à épuiser les réserves mondiales de pétrole au rythme de consommation actuel. Ce chiffre serait d'environ 60 ans pour le gaz naturel, et 200 ans pour le charbon. En quantité limitée sur la Terre, les énergies fossiles sont appelées à devenir plus rares et donc plus chères, diminuant d'autant le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes, qui en sont les plus dépendants. Ces énergies, qui sont en plus directement responsables de nos émissions de gaz à effet de serre et de la dégradation de la qualité de l'air, représentent encore 51% de la consommation d'énergie primaire en France. Il est donc urgent de réduire nos consommations d'énergie, et de recourir davantage aux énergies renouvelables : le solaire, l'éolien, la géothermie, la biomasse, qui mobilisent les ressources énergétiques de la nature sans les épuiser. **Réduire nos consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables, c'est contribuer à un monde plus propre, plus équitable, et pour longtemps.**

+0,6°C, c'est l'augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre depuis 1860. Si nous n'agissons pas, ce réchauffement atteindra de +2°C à +6°C d'ici la fin du siècle, entraînant de profondes modifications du climat et des équilibres écologiques, avec de lourdes conséquences économiques et sociales (maladies, famines, pénuries d'eau, etc.). Cela dépend de nous : la responsabilité des gaz à effet de serre émis par les activités humaines est établie. À côté des émissions liées aux activités économiques plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre est liée à nos gestes quotidiens : déplacements, chauffage, électricité. Il est donc urgent d'agir.

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre dès aujourd'hui, c'est urgent !

Environ 30% des émissions de gaz à effet de serre et un tiers des consommations finales d'énergie, c'est ce que représentent les déplacements de personnes en France métropolitaine. Les déplacements par la route sont responsables de plus de 90% de ces émissions de gaz à effet de serre. **Un meilleur usage des véhicules motorisés, plus de marche et de vélo, et des transports en commun performants, c'est se déplacer mieux et plus proprement.**

Environ 20% des émissions de gaz à effet de serre et un quart des consommations finales d'énergie, c'est ce que représente notre habitat en France métropolitaine. Cette consommation d'énergie correspond pour 70% au chauffage domestique, pour 15% à l'électricité (hors chauffage), pour 10% à l'eau chaude sanitaire et pour 5% à la cuisson. Agir dans le bâtiment, c'est donc développer des pratiques plus économes au quotidien, la rénovation et l'isolation des logements, et l'usage des énergies renouvelables en particulier pour le chauffage. Cela permet aussi d'améliorer le confort et de réduire la facture énergétique. **Économiser l'énergie et lutter contre le changement climatique par les bâtiments, c'est efficace et malin !**

À Vincennes, comment préserver les ressources naturelles et la biodiversité dans une ville dense et peuplée ?



L'eau est une ressource rare à économiser et à mieux protéger : l'eau est une ressource naturelle dont la présence est discrète à Vincennes. Pour autant, la consommation d'eau potable y est bien réelle, pour la boisson, la cuisine, le lavage, et l'arrosage. Son approvisionnement est assuré par le réseau du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), qui la prélève principalement en Seine et la potabilise à Choisy-le-Roi. Sa qualité est très contrôlée et conforme aux normes sanitaires. À l'autre bout de la chaîne, l'assainissement est assuré par la ville et le département du Val-de-Marne et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Globalement Vincennes est dépendante de la qualité des ressources qu'elle utilise – la Seine – et responsable des pollutions qu'elle émet – dans la Seine, la Marne, et de façon plus diffuse et ponctuelle dans les nappes souterraines. Au final, le prix de l'eau reste élevé à Vincennes, comme dans l'ensemble de la région parisienne.

La production de déchets peut faire l'objet d'efforts supplémentaires pour encore la diminuer et mieux la recycler : en effet, la quantité de déchets vincennois commence à baisser mais si la collecte des déchets dans la ville et leur traitement sont globalement bien organisés, des marges de progrès existent pour en améliorer l'efficacité écologique et sociale. En accompagnement, la politique propreté de la ville sur son espace public est très active.

Des pollutions et nuisances environnementales à identifier et réduire pour améliorer le lien santé-environnement : Vincennes est marquée par des pollutions et des nuisances provenant de l'ensemble des activités humaines de la métropole dont les conséquences impactent à la fois l'environnement et la santé publique. En effet, la qualité de l'air extérieur y est insatisfaisante (comme dans le reste de l'Île-de-France) alors que la qualité de l'air intérieur est également dégradée. La qualité des sols et des nappes souterraines est marquée par la forte histoire industrielle de la ville (la probabilité de présence de sites pollués est effective). La question du bruit notamment celui lié aux déplacements concerne quasiment toute la ville. La ville fait également face à la problématique des antennes relais et travaille à la réduction des risques associés et à leurs impacts éventuels sur la santé et la biodiversité. Enfin la ville cherche à réduire la pollution lumineuse dans le cadre d'un Plan lumière global.





La trame verte vincennoise nécessite d'être développée, pour améliorer la qualité de vie, la biodiversité et participer à la fois à la lutte contre le changement climatique et à son adaptation. En effet, Vincennes est une des villes les plus denses de France et dispose aujourd'hui de peu d'espaces verts, ce qui en fait une ville « minérale », situation en partie compensée par la proximité du bois de Vincennes, véritable poumon vert de la ville. Les espaces privés non bâtis (jardins, pelouses, cours,...) contribuent également de façon très significative à la place de la nature en ville. Enfin, la végétalisation des bâtiments (toitures et façades), actuellement anecdotique, pourrait également contribuer à l'amélioration du patrimoine végétal de la ville et au renforcement de la trame verte. Côté gestion, la ville intègre petit à petit des pratiques « durables » dans le cadre de la Charte 21 (choix des espèces, lutte biologique, diminution de l'usage des produits chimiques...). Côté connaissance, la ville connaît mal la biodiversité locale, en dehors des espèces végétales de ses propres espaces verts et arbres d'alignement et du bois de Vincennes, aucune étude n'ayant été menée en la matière.

Pour en savoir plus sur « la préservation de la nature »

Un quart des espèces d'oiseaux est menacé de disparaître en France métropolitaine, tout comme 1 espèce d'amphibiens et de reptiles sur 5, 1 espèce de mammifères sur 10, et 1 espèce végétale sur 10. La biodiversité nous rend pourtant d'innombrables services : régulation du climat et de la qualité de l'air, épuration des eaux, maintien de la fertilité des sols, mais aussi l'abri, l'eau, la nourriture, les médicaments, nos vêtements... et elle participe bien sûr à la qualité de notre cadre de vie. **Protéger la faune et la flore, multiplier les espaces verts, c'est protéger l'environnement, l'homme, et *in fine* la vie.**

Une personne sur cinq n'a pas accès à l'eau potable dans le monde. Pourtant, les prélèvements d'eau ont été multipliés par 7 en 100 ans, un rythme de croissance deux fois plus élevé que celui de la population. Par ailleurs, 91% des stations de surveillance des rivières et 57% des points de contrôle des eaux souterraines montrent des contaminations par les pesticides (herbicides, insecticides et fongicides) issues des activités agricoles et industrielles, de l'entretien des espaces verts et de la voirie, du jardinage et des activités domestiques. **Économiser et protéger l'eau aujourd'hui, c'est assurer les ressources de demain.**

Un kilo, c'est la quantité moyenne de déchets ménagers produite par un français chaque jour. En 1960, cette production était de 500 grammes environ. Parallèlement, la dépense publique liée à l'environnement en matière de traitement des déchets augmente de 5 % par an en moyenne. Elle est supportée par chacun d'entre nous. Et malgré les progrès du recyclage, plus d'un quart des déchets produits aujourd'hui reste finalement enfoui en décharge, ou brûlé sans récupération de l'énergie libérée.

Recycler plus et gaspiller moins, c'est préserver nos ressources communes.

La responsabilité avérée ou suspectée des facteurs environnementaux dans un certain nombre de maladies représente une préoccupation croissante pour les autorités publiques et pour les français. **Les crises écologiques et sanitaires** se multiplient : vache folle, amiante, pesticides ; et de nouveaux risques inquiètent : les OGM, les ondes, etc. Au quotidien, la qualité de l'air extérieur et intérieur, la limitation des nuisances sonores et de la pollution lumineuse participent à la qualité de notre environnement quotidien et à notre bonne santé. **Protéger notre environnement, c'est aussi protéger notre santé.**



Les apports du diagnostic partagé

Ces cinq défis qui ont structuré les échanges sur le diagnostic font apparaître des axes de travail dont toute la ville doit se saisir pour tendre vers un développement durable. Ces axes de progrès, transversaux aux 5 défis du développement durable, permettent d'embrasser simultanément l'ensemble des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et démocratiques auxquels Vincennes est confrontée. Ils posent les bases d'une stratégie d'amélioration continue vincennoise pour tendre vers une ville durable.

Cinq axes de progrès structurent la stratégie et le programme d'actions de l'Agenda 21 vincennois :

- ② **Faire évoluer le patrimoine bâti pour**, à la fois :
 - Développer le parc de logement social et en faire le lieu d'expérimentation pour lutter contre la précarité énergétique
 - Maintenir et étendre le tissu économique dans les quartiers
 - Réhabiliter le parc privé tout en maintenant son accessibilité
- ② **Améliorer les espaces naturels et les espaces collectifs** en cherchant tout à la fois à :
 - Faire des espaces publics des lieux de convivialité, de rencontre et d'éco-mobilité,
 - Développer une trame verte
- ② **Faciliter l'engagement de tous en conciliant solidarités, coopérations et rayonnement de la ville** pour à la fois :
 - Aider au développement des liens de solidarité entre Vincennois et entre la ville et les Vincennois ;
 - Développer de nouvelles formes de coopération (public-privé, avec les villes voisines...),
 - Continuer à associer Vincennes à la dynamique métropolitaine et s'appuyer sur les structures intercommunales pour faire progresser le développement durable
 - Renforcer les échanges bilatéraux avec les pays en développement autour d'actions de coopération décentralisée
- ② **Mettre en place un plan santé-environnement**, en travaillant à la fois :
 - Sur le bâti,
 - les espaces extérieurs,
 - Et sur l'information et la sensibilisation en la matière.
- ② **Infléchir les comportements et les pratiques des habitants, des acteurs et de la ville elle-même pour favoriser l'éco-citoyenneté et l'éco-consommation.** Les objectifs sont de :
 - Développer l'information, la mobilisation et la participation citoyenne
 - Aider au développement de la responsabilité individuelle (éco-gestes, éco-consommation...) et collective.



5 engagements pour passer à l'action



À partir des axes de progrès révélés par le diagnostic, la ville a établi une **stratégie**, c'est-à-dire un **ensemble d'objectifs clairs qui l'engagent et structurent sa démarche d'amélioration** continue.

Pour ne pas en rester à de grandes intentions, la ville, avec l'ensemble des élus, services municipaux, habitants, acteurs locaux et partenaires, a traduit ces objectifs en **actions concrètes**. Celles-ci seront menées pour partie d'ici 2013, d'autres à moyen terme (d'ici 2015) ou à plus long terme. Des actions nécessitent encore du temps de réflexion, ou d'étude pour en préciser le contenu ou en vérifier la faisabilité.

Certaines actions sont de la responsabilité unique de l'institution municipale, mais, la plupart relève de domaines partagés entre acteurs publics ou entre action publique et initiatives privées. C'est pourquoi leur déclinaison opérationnelle devra reposer le plus souvent sur le développement de partenariats adaptés.

Vincennes s'engage donc aujourd'hui autour d'une stratégie composée de 24 objectifs opérationnels, traduit dans 128 actions concrètes, dont 81 à mettre en œuvre à court terme et 46 à moyen-long terme.

Les actions qui correspondent à la **Charte 21**, volet interne de l'Agenda 21, sont signalées par le signe  dans la suite du document.



1 Vincennes, ville durable à partir de son patrimoine bâti

- Page 24 Faire des futures opérations d'équipements publics des références de la construction ou de la réhabilitation durable
- Page 25 Adapter le parc de logements privés à la nouvelle donne climatique en préservant sa qualité architecturale et en développant sa végétalisation
- Page 27 Continuer à développer le parc de logements sociaux pour favoriser la mixité sociale, et en faire des « références » en matière de bâtiment écologique
- Page 28 Améliorer la vie des Vincennois en favorisant la rénovation et la réhabilitation des logements anciens et dégradés pour prévenir la précarité énergétique et les vacances de logements
- Page 29 Adapter l'offre de logements à la demande des familles, des étudiants, des personnes handicapées
- Page 30 Préserver la diversité des locaux d'activités économiques et commerciales dans l'ensemble des quartiers, inciter à leur durabilité

2 Vincennes, ville durable à partir de ses espaces de nature et de ses espaces collectifs

- Page 32 Mieux partager l'espace public et faire des mobilités douces/actives un levier de leur évolution
- Page 34 Renforcer l'offre de transports en commun
- Page 35 Développer une trame verte reliant les espaces verts publics, les jardins privés et le bois
- Page 37 Aménager les espaces non bâtis de façon à lutter contre le changement climatique et ses effets

3 Vincennes, ville durable à partir des solidarités, des coopérations et de son rayonnement

- Page 38 Lutter contre l'exclusion, maintenir la solidarité sociale, l'adapter aux évolutions des Vincennois et au contexte économique, sans oublier les publics « les plus discrets » ou en situation de handicap
- Page 40 Développer la solidarité intergénérationnelle
- Page 41 Aider à l'émergence et au développement d'acteurs et d'actions dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
- Page 42 Aider au renforcement du tissu économique, soutenir les nouvelles filières de l'économie verte, œuvrer à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur la ville
- Page 43 Faire de la vie culturelle et sportive vincennoise et du tourisme des moteurs du développement durable
- Page 45 Reconnaître et accompagner les démarches de production et de consommation éco-responsables des entreprises, des commerces et des associations de Vincennes
- Page 47 Compléter et orienter la coopération décentralisée vers le développement durable

4 Vincennes, ville durable par l'élaboration d'un plan santé-environnement

- Page 48 Porter une attention particulière au bien-être et à la santé dans l'ensemble des bâtiments
- Page 49 Prendre en compte le bien-être, la santé et les handicaps dans l'espace public en luttant notamment contre les pollutions et les nuisances et en facilitant l'accessibilité
- Page 51 Informer et sensibiliser à la problématique « santé-environnement »

5 Vincennes, ville durable à partir des pratiques et des contraintes de chacun et de l'engagement de tous

- Page 52 Favoriser l'éco-citoyenneté par la sensibilisation, l'information et l'éducation au développement durable auprès de tous les publics, en particulier les enfants
- Page 54 Renforcer et améliorer la collecte des déchets
- Page 56 Développer la participation de tous les Vincennois à la vie locale et organiser le suivi de l'Agenda 21
- Page 57 S'appuyer sur la Charte 21 de la ville de Vincennes pour faire de l'institution municipale une administration exemplaire

Vincennes, ville durable à partir de son patrimoine bâti

1 Faire des futures opérations d'équipements publics des références de la construction ou de la réhabilitation durable

Aujourd'hui à Vincennes

La ville possède un important patrimoine immobilier (écoles, équipements sportifs, culturels et de loisirs, ...) qui date en moyenne de 60 ans (antérieurs aux premières réglementations thermiques) qui nécessitera donc une politique volontariste en matière d'économie d'énergies fossiles, et plus largement de qualité environnementale, sanitaire, architecturale...

Vincennes accueille également d'autres établissements publics, comme les lycées et collèges, dont elle n'est pas propriétaire.

Les actions en cours

- La **végétalisation** de 3 000 m² de toitures sur 5 bâtiments communaux depuis 2007, ainsi que les murs du cimetière
- L'installation de **panneaux photovoltaïques** et solaires thermiques sur le centre technique municipal, l'espace Sorano et 3 crèches
- L'installation de **cellules de détection** pour l'éclairage dans certains bâtiments
- L'affichage des diagnostics de **performances énergétiques** sur tous les bâtiments communaux
- L'adoption d'une démarche inspirée de la Haute Qualité Environnementale (HQE) pour la future piscine qui devrait être livrée en 2011

Actions 2010-2015

Les trois principes guidant l'action

- Tendre vers l'**exemplarité** pour toutes les opérations publiques (ville et autres partenaires) de construction et réhabilitation en visant le label le plus performant et le plus adapté⁴
- Viser l'**ensemble des questions de durabilité** (santé, environnement - Rechercher notamment les économies d'eau, voir la récupération d'eau de pluie, la bonne gestion des déchets, le recours à des matériaux non toxiques...)
- Adopter une réflexion en **coût global** (pour anticiper les coûts de fonctionnement)

Actions 2011-2015

- 1 Tendre vers un **programme pluriannuel d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments municipaux** : à partir de différents outils (diagnostics de performance énergétique (DPE) déjà réalisés, audits thermiques à venir, futurs bilan CO₂ et énergie et thermographie aérienne et de façade), la ville mettra en œuvre un programme pluriannuel de travaux à engager sur son patrimoine bâti, en continuité avec la **Charte 21** :
 - o Installer une **chaufferie au bois** au centre de vacances municipal d'Habère-Poche en Haute-Savoie
 - o Baisser la consommation de **fluides** des bâtiments communaux : gaz, eau, fuel et électricité
 - o Réaliser un **bilan CO₂ et énergie** de son patrimoine et de ses services et améliorer l'affichage des DPE
- 2 Construire et réhabiliter de façon exemplaire les futurs équipements publics en visant les normes les plus adaptées : en particulier, l'**Office du tourisme**, le **Centre sportif Hector Berlioz** et le **futur lycée** (en négociation avec le Conseil Régional)
- 3 Poursuivre la **végétalisation** des bâtiments et le recours aux **énergies renouvelables**
- 4 Étudier l'opportunité de récupérer la chaleur du réseau d'assainissement pour les bâtiments municipaux (ceux du centre ville dans un premier temps)
- 5 **Étudier** les possibilités de **récupération des eaux de pluie** sur la ville

Indicateur de suivi

- Pourcentage d'opérations publiques en construction ou réhabilitation intégrant des critères poussés en matière de développement durable (énergie, CO₂, récupération eaux de pluie, végétalisation, utilisation de matériaux sains...)

⁴ Lorsque le label Haute Qualité Environnementale (HQE) est pertinent, introduire des cibles ou s'entourer d'une AMO HQE et envisager la labellisation si le coût est acceptable. Sinon, rechercher les cibles du label BBC exigeant en matière d'énergie (économies d'énergie ou « énergie zéro », recours aux énergies renouvelables) de manière à anticiper la RT 2012. La labellisation HQE n'est pas toujours pertinente (longue et onéreuse, inexistante pour certains bâtiments comme les piscines)

2 Adapter le parc de logements privés à la nouvelle donne climatique en préservant sa qualité architecturale et en développant sa végétalisation

Aujourd'hui à Vincennes

Dans une ville ne disposant plus de foncier, relever le défi climatique et énergétique dans le domaine du bâtiment passera nécessairement par la réhabilitation et l'adaptation du bâti privé aux nouvelles exigences d'isolation et d'efficacité énergétique. À Vincennes ce chantier est particulièrement complexe pour quatre raisons.

- Le parc de logement est ancien : 80% des logements datent d'avant 1975 (date de la première réglementation thermique).
- Le renouvellement du bâti à Vincennes est faible : seulement 5% des logements sont postérieurs à 1990. Les logements neufs ne constituent donc pas une offre concurrentielle forte et n'incitent pas aux travaux sur des patrimoines plus anciens.
- Les structures de copropriétés, très nombreuses à Vincennes, conduisent à des processus très longs de prise de décision.
- Enfin les projets de réhabilitation concernent le plus souvent des immeubles à forte valeur, qui supportent des contraintes architecturales et patrimoniales, ce qui a des conséquences sur le coût des travaux et l'impact du chantier dans la vie des familles.



Vincennes compte 27 228 logements en 2006 (environ 4% de plus qu'en 1999), le rythme de construction y est proche de celui de Paris, mais plus faible que celui du Val-de-Marne (7,6% par an). 96% des logements sont des appartements, 52% des Vincennois sont locataires et 48% propriétaires.

Par ailleurs, à Vincennes, le chauffage des logements est majoritairement assuré par des énergies fossiles : 14% des logements sont chauffés au fioul, 42% au gaz et 38% au chauffage électrique. Pour mémoire, le chauffage constitue la principale dépense énergétique des ménages.

Les actions en cours

- Mise en place d'une **Agence Locale de l'Énergie** (« Maîtrisez Votre Énergie » ou MVE) avec les villes de Montreuil, Bagnolet et Bondy pour conseiller et sensibiliser dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables
- Tenue des Points Info Énergie (via MVE) sur la ville de Vincennes, dans le hall de Cœur de ville
- Projet de MVE d'**accompagner les copropriétés** afin d'y étudier des projets de réhabilitation durable
- Projet de la ville de réaliser une **thermographie aérienne** en hiver 2010-2011 que complètera la thermographie des façades que l'association MVE envisage de mener
- Dans le cadre de l'**OPAH**, le PACT 94 apporte des conseils sur les travaux notamment ceux relatifs à l'efficacité énergétique (information sur les crédits d'impôts, sur l'éco-subsidation de l'ANAH, etc.)



Actions 2010-2015

Les deux principes guidant l'action

- Informer et accompagner les propriétaires (individuels et copropriétaires) dans la réhabilitation durable de leur logement
- Faire de Vincennes un territoire pilote pour la rénovation énergétique du tissu dense ancien, dans le cadre d'une coopération métropolitaine

Actions 2011-2015

- 6 Informer et sensibiliser les propriétaires et syndicats à la construction et à la réhabilitation durable : les informer sur l'offre de produits, de services, d'outils (comme les bilans thermiques), d'aides financières pour réhabiliter durablement leur logement, via le Point Info Énergie (tenu par MVE) enrichi de la permanence mensuelle d'un architecte, le guide annuel de la ville, et des semaines Objectif 21 qui feront de la construction durable un de ses thèmes récurrents. La ville doit être le facilitateur des acteurs qui œuvrent dans ce domaine, de façon à ce que les propriétaires soient sensibilisés en amont du dépôt du permis de construire
- 7 Favoriser la **construction durable** en utilisant et en promouvant les outils législatifs et fiscaux disponibles, ainsi que les aides et incitations disponibles
- 8 Mener une étude d'opportunité sur le **chauffage par géothermie**
- 9 Relancer une **opération pilote de réhabilitation durable** avec au moins une copropriété volontaire
- 10 Prévoir, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP) en cours de création, des prescriptions particulières en matière de bâti ancien privé de façon à pouvoir mobiliser les subventions publiques permettant sa réhabilitation durable

Indicateurs de suivi

- Nombre de logements connus par les déclarations de travaux ou les permis de construire ayant fait l'objet d'une adaptation par rapport à la nouvelle donne climatique (ex. : végétalisation, panneaux solaires, etc.)
- Nombre de logements ayant été réhabilités dans le cadre de l'OPAH et de l'AMVAP
- Nombre de rendez-vous au Point Info Énergie ayant abouti sur des travaux



3 Continuer à développer le parc de logements sociaux pour favoriser la mixité sociale, et en faire des « références » en matière de bâtiment écologique

Aujourd'hui à Vincennes

Le prix moyen d'achat et de location des appartements à Vincennes est l'un des plus élevés du département (respectivement 6 502 euros/m² et 35 euros/m²) mais dans la moyenne des villes voisines en 2008.

Un parc de logements sociaux historiquement faible : 1 779 logements (7,28 % du parc pour un objectif légal de 20%) complétés de logements privés en « loi de 1948 », c'est à dire avec des loyers limités qui jouent également de fait un rôle social (4,7 % du parc) ; un objectif imposé par le préfet de construction de 400 logements sociaux sur la période 2008/2010, moins que l'obligation législative étant donné les efforts déployés par la ville ces dernières années en matière de construction de logements sociaux (+387 logements depuis 2001) et la rareté et cherté du foncier.

Un taux de rotation particulièrement faible dans le parc social qui freine l'accueil de nouveaux locataires et la mobilité vers des logements plus adaptés lorsque la situation familiale ou personnelle évolue : au 31 décembre 2009, 1 472 personnes étaient en attente d'un logement social sur Vincennes (9% de plus qu'en 2005).

Le manque de logements, a fortiori sociaux, sur Vincennes renforce le phénomène d'éloignement des familles et engendre une moindre mixité générationnelle et sociale.

Compte tenu de la faiblesse du parc social à Vincennes et du rôle social qu'y joue une partie du parc privé de logements (logements loi 1948), son adaptation à la nouvelle donne énergétique est tout à la fois un enjeu technique et un enjeu de solidarité.

Les actions en cours

- Mise en place de nombreux outils pour favoriser la construction de logements sociaux
- 43 emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme - PLU - qui impose également des servitudes de mixité sociale (obligation pour les promoteurs de produire 25% de logements sociaux dans toute opération de plus de 20 logements) ;
- Une convention avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) sur une action de veille foncière et de portage foncier ;
- Un renforcement du droit de préemption sur toutes les ventes d'immeubles ou de logements diffus ;
- Des partenariats avec des opérateurs de logements sociaux publics ou privés et avec des associations.
- Un observatoire du logement social sur le site internet de la ville

Actions 2010-2015

Les deux principes guidant l'action

- Construire **plus de logements sociaux** pour atteindre au plus vite l'objectif légal de 20% du parc (loi SRU)
- Favoriser les **matériaux sains, les économies d'énergie, les énergies renouvelables (ENR), la récupération des eaux de pluie** dans les logements existants et à venir

Actions 2011-2015

- 11 Établir **une convention** entre la **ville** et les **bailleurs sociaux** pour construire et rénover le logement social de manière durable : renforcer l'intégration de la problématique du **handicap** et la mise en **décence** des logements, favoriser les **énergies renouvelables** et les **économies d'énergie** (installation de programmeurs de chauffage...), **végétaliser** les façades, encourager les **jardins potagers**, installer des récupérateurs d'**eaux pluviales**
- 12 Poursuivre les actions engagées
- 13 Communiquer sur les démarches existantes en matière de construction et rénovation durable de logements sociaux

Indicateurs de suivi

- Taux de logements sociaux (rapporté au nombre total de logements)
- Part des logements sociaux réhabilités avec un volet « écologique » par rapport à l'ensemble du parc (énergie, CO₂, récupération des eaux de pluie, végétalisation, utilisation de matériaux sains...)
- Part des opérations immobilières et d'aménagement intégrant des exigences de mixité sociale

4 Améliorer la vie des Vincennois en favorisant la rénovation et la réhabilitation des logements anciens et dégradés pour prévenir la précarité énergétique et les vacances de logements

Aujourd'hui à Vincennes

Une partie du parc privé est constituée de logements anciens qu'il conviendrait de réhabiliter ou moderniser : en particulier la vingtaine de logements ayant fait l'objet d'arrêtés d'insalubrité⁵, les 2 500 logements sans douche ni baignoire, et les 1 200 sans chauffage « fixe »⁶ (chauffage central ou individuel électrique). Par ailleurs un nombre important d'immeubles présente potentiellement des peintures au plomb.

L'enjeu est à la fois technique et social : il s'agit de diminuer les consommations d'énergies fossiles et de limiter le coût des charges de fonctionnement qui devraient augmenter dans les années à venir en raison de l'augmentation du prix des énergies fossiles. Il s'agit également d'améliorer les conditions de vie en améliorant la qualité sanitaire et environnementale de ces logements.

Les actions en cours

- La signature d'une convention avec l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) et le Logeo pour favoriser la **remise sur le marché des logements vacants** par la mise en œuvre du **dispositif de Garantie des Risques Locatifs** (GRL) et la mobilisation du parc locatif privé
- Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) sur le centre historique (2007-2012) avec des actions sur le thème de l'énergie menées par l'Agence Locale de l'Énergie
- Un **Programme Social Thématique** (PST) sur l'ensemble du territoire qui permet aux propriétaires bailleurs d'obtenir des subventions majorées de la part de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la ville, pour réhabiliter leurs logements en contrepartie de modération de loyers
- Une politique de lutte contre le **saturnisme infantile** (problème des peintures au plomb) dans certains immeubles dégradés : **information** par la ville, intervention de **Médecins du Monde** sur la ville, réalisation de constats de risque d'exposition au plomb (**CREP**) **sur les immeubles de l'OPAH**, etc.

Actions 2010-2015

Le principe guidant l'action

Poursuivre l'action de la ville, l'accroître et la faire connaître

Actions 2011-2015

- 14 **Poursuivre les actions engagées** (Pass GRL, OPAH, PST)
- 15 Faire connaître l'**agence immobilière à vocation sociale**⁷ de Créteil, qui intervient à Vincennes dans le cadre du Programme Social Thématique
- 16 Prévoir dans une éventuelle future Opération Programmée de l'Habitat (**OPAH**) un volet propre à l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti ancien privé concerné par le dispositif

Indicateurs de suivi

- Part des logements anciens réhabilités avec un volet énergie dans le cadre de l'OPAH et de l'AMVAP
- Taux de vacance des logements

⁵ Source : tableau de bord vincennois

⁶ Source : INSEE (données 2006)

⁷ Les Agences immobilières à vocation sociale (AIVS) font le lien entre les propriétaires de logements et les personnes en grande difficulté sociale désirant louer un logement. Elles accompagnent le locataire au quotidien (démarches administratives, difficultés de paiement) et mobilisent auprès de partenaires institutionnels des garanties de paiement (gestion locative adaptée). Elles peuvent également assister les propriétaires pour la remise en état de leur logement (logements dégradés, à adapter) pour leurs démarches et leur financement (assistance à maîtrise d'ouvrage). Il en existe 43 en France début 2008, dont 3 à Montreuil, 1 à Créteil et 1 à Paris. http://www.fapil.net/index.php?option=com_remository&Itemid=156&func=startdown&id=14

5 Adapter l'offre de logements à la demande des familles, des étudiants, des personnes handicapées

Aujourd'hui à Vincennes

Les couples avec enfants (20% des ménages) sont proportionnellement moins nombreux à Vincennes que la moyenne régionale (30%), en partie à cause de la rareté et la cherté des appartements de plus de 2 pièces sur la ville, qui conduit certaines familles, désireuses de plus d'espace, à chercher un logement dans d'autres communes. Plus de 50% des logements ont deux pièces ou moins.

La population vincennoise est en **cours de rajeunissement** : la part des moins de 20 ans a augmenté et est plus importante que la part des plus de 60 ans (20% contre 18%⁸). Cependant, la proportion des plus de 60 ans y est légèrement plus élevée qu'en Île-de-France.

L'offre de logements doit progressivement s'adapter à ces évolutions démographiques pour répondre au mieux aux besoins.

Les actions en cours

- Lors de la **rénovation** de logements sociaux, certains petits logements sont regroupés pour en offrir de plus grands in fine
- Les **demandes en logements sociaux** sont recensées
- Le Plan d'Aménagement et du Développement Durable (**PADD**) du Plan Local d'Urbanisme (**PLU**) indique qu'il faut accompagner la mobilité résidentielle et diversifier les tailles de logements

Actions 2010-2015

Le principe guidant l'action

Développer les **logements pour tous** et faire **évoluer** le parc de logement

Actions 2011-2015

- 17 Élaborer un **Plan Local de l'Habitat (PLH)**, qui définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale en assurant entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
- 18 Promouvoir les opérations en cours et visant à développer les **logements étudiants**
- 53 Favoriser les **colocations étudiants-seniors** (voir page 40)
- 19 Traiter en priorité les demandes de mutation de façon à favoriser les **parcours résidentiels** au sein de la ville

Indicateur de suivi

Part des logements (sociaux et totaux si possible) en fonction du nombre de pièces (et comparaison avec le profil des demandes de logements sociaux)



⁸ Source : INSEE, données 2006



6 Préserver la diversité des locaux d'activités économiques et commerciales dans l'ensemble des quartiers, inciter à leur durabilité



Aujourd'hui à Vincennes

La ville présente des atouts majeurs pour l'accueil des entreprises : proche de Paris, à mi-chemin entre les aéroports d'Orly et Roissy, son excellente accessibilité routière, en transports en commun et à Velib', sa qualité de vie et de services pour les salariés, et une taxe professionnelle historiquement parmi les plus faibles de l'est parisien la rendent très attractive. Le tissu économique est diffus et bien intégré dans la ville avec une forte concentration commerciale sur le centre-ville. Une dizaine de petits pôles commerciaux disséminés dans les quartiers complète cette offre, quoique de façon inégale. Avec ses 1000 commerces et services, Vincennes dispose du plus fort taux d'équipement commercial par habitant du Val-de-Marne.

Cependant, l'offre de locaux d'activités (86 en 2008) est insuffisante par rapport à la demande (139), et partiellement inadaptée aux besoins de jeunes structures tertiaires qui souhaitent pouvoir s'étendre in situ et d'entreprises en extension qui cherchent de plus grands locaux. La création d'entreprise reste toutefois dynamique : 383 en 2007.

Par ailleurs, la diversité des commerces est en baisse depuis quelques années : ils diminuent au profit des activités de

services aux particuliers et des agences (bancaires, immobilières...) qui représentent aujourd'hui 15,4% des locaux commerciaux (contre 12% en 2002). La part des commerces de bouche a également diminué entre 2002 et 2005 puis s'est stabilisée (passant de 14% des locaux commerciaux en 2002 à 12,9% en 2008)⁹. Les commerçants indépendants diminuent au profit de l'installation de grandes chaînes et de commerces franchisés. Par ailleurs, les commerces qui s'installent sont de plus en plus « haut de gamme », ce qui risque d'avoir un impact sur les habitants actuels et futurs.

Les actions en cours

- La **Bourse aux locaux vacants**
- Les **associations de commerçants et d'entrepreneurs**
- La **newsletter économique**
- Les **petits-déjeuners d'entreprises**
- La mise en place d'un **droit de préemption** sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux
- Un projet de mise en place d'un **Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)** visant à financer les opérations de mise en accessibilité et de mise en conformité avec le règlement local de publicité, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité
- La **Plate-forme d'initiative locale (PFIL)** qui offre un accueil, un accompagnement et un suivi personnalisé aux futurs créateurs d'entreprises
- Une **étude sur les habitudes d'achat** des clients des marchés aux comestibles déjà partiellement réalisée



⁹ Source : Etude CERCIA – janvier 2009

Actions 2010-2015

Le principe guidant l'action

Maintenir et développer des **commerces de proximité diversifiés** et favoriser leur **accessibilité**

Actions 2011-2015

- 20 **Poursuivre la politique de la ville** en matière de locaux commerciaux : veille du service de Développement Économique sur les locaux vacants, bourses aux locaux vacants, droit de préemption
- 21 Rendre plus visible la **Bourse aux locaux vacants**

Indicateurs de suivi

- Nombre de locaux d'activité économique par destination (métier de bouche, etc.) et répartition sur le territoire (carte)
- Nombre de locaux d'activité économique vacants



Vincennes, ville durable à partir de ses espaces de nature et de ses espaces collectifs

1 Mieux partager l'espace public et faire des mobilités douces/actives un levier de leur évolution

Aujourd'hui à Vincennes

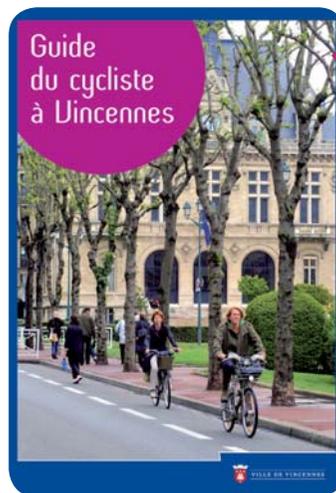
L'espace public occupe moins d'un tiers du territoire vincennois. Il s'agit majoritairement de rues : on compte peu de parvis ou placettes en accompagnement des bâtiments publics et les liaisons piétonnes sont rares et discontinues, hormis en centre-ville. Néanmoins, la ville a récemment doublé ses superficies d'espaces verts et s'engage dans un « projet de ville » qui, en réaménageant le centre-ville et les places Renon et Diderot, devrait embellir les espaces publics, apaiser la circulation et favoriser les liaisons douces.

Actuellement, la marche est utilisée dans 40% des déplacements domicile-travail des Vincennois et pour 86% des modes d'accès au RER.

L'offre de stationnement est globalement en baisse, et concentrée en centre-ville. Moins d'un tiers des résidences principales disposent d'un stationnement privatif. En 2009, 47 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite étaient réparties sur la commune. La ville étant très imperméabilisée, le ruissellement y est important. Les initiatives de récupération des « eaux de pluie » et de réutilisation sur site sont encore peu nombreuses sur la ville, malgré l'installation très récente de quelques toitures terrasses et de dispositifs récupérateurs dans certains jardins publics.

Les actions en cours

- Un fort développement récent des **pistes cyclables**, l'accueil de 12 stations Vélib', la mise à disposition du **Guide du cycliste à Vincennes** et l'existence d'un Schéma intercommunal des circulations douces sur 8 communes de l'Est parisien
- 50% de la superficie de la ville aménagée en « **espaces apaisés** » (pour un objectif initial de 40%, donc dépassé)
- Des protocoles d'accord avec les entreprises qui exécutent des travaux pour la mise en place de **passages piétons sécurisés**



Actions 2010-2015

Les trois principes guidant l'action

- S'inscrire dans le cadre de recommandations du **Plan de Déplacements Urbain d'Île-de-France (PDUIF)**
- Induire et accompagner le **changement des comportements** en visant la **diminution** de l'usage individuel de la **voiture**
- Renforcer la **sécurité routière**

Actions 2011-2015

- 22 **Favoriser l'autopartage** ou étudier les possibilités d'une adhésion à Autolib'
- 23 **Faciliter les déplacements « doux »** c'est-à-dire piétons, vélos, personnes à mobilité réduite (PMR) :
 - en poursuivant la stratégie visant à augmenter sensiblement le kilométrage de zones trente, d'espaces de rencontre et d'itinéraires cyclables (ainsi que de parkings à vélos) tout en veillant à leur bonne insertion et à leur continuité
 - en intégrant l'accessibilité de l'espace et des équipements publics aux PMR et en aménageant des liaisons piétonnes
 - en se dotant d'outils pour réaliser des bilans (indicateurs, tableaux de bord)
 - en diffusant largement le Plan des circulations douces
- 24 **Améliorer le stationnement** via deux axes : négocier avec les concessionnaires concernés l'ouverture des parkings souterrains le soir et le week-end et travailler avec le Comité Consultatif Tourisme pour que les restaurants offrent des tickets de parking ; mener une réflexion sur la livraison à Vincennes (taille de camions, horaires), et donner suite à l'expérimentation en cours dans le Quartier Est ; accroître les stationnements des deux roues et sanctionner les stationnements incivils.
- 25 Encourager l'**éco-mobilité (covoiturage, démarches associatives de pédibus)**
- 25 Continuer à améliorer la **sécurité routière** pour qu'elle reste bonne sur la ville (ex. : poursuivre la mise en place de ralentisseurs, zones 30, sas vélos aux feux des carrefours les plus importants pour faciliter les tourne-à-gauche cyclistes...)
- 27 Favoriser les **initiatives et équipements** renforçant la **convivialité et le partage de l'espace** (« fête des voisins », pique-niques partagés de quartier...)

Avec la **Charte 21** la ville de Vincennes s'engage :

- À mettre en place un plan de déplacement de l'administration

Indicateurs de suivi

- Part des divers modes de déplacement utilisés par les Vincennois pour les déplacements domicile-travail
- Pourcentage d'espace public disponible pour les piétons (parcs, espaces piétons, etc.) et zones apaisées (zones 20 et 30)



2 Renforcer l'offre de transports en commun

Aujourd'hui à Vincennes

Située aux portes de Paris, Vincennes est une ville attractive qui bénéficie d'une bonne desserte routière et en transports collectifs. Mais cette attractivité est à la fois une difficulté, quand l'objectif est de réduire les nuisances et les émissions de gaz à effet de serre liées au trafic automobile et un atout, lorsqu'il s'agit au nom du même objectif de développer l'usage des transports en commun et des circulations douces.

60% du territoire communal est à moins de 500 mètres d'une station de RER, métro ou bus, un réel atout pour limiter l'utilisation de la voiture, mais leur répartition est inégale sur le territoire. Par ailleurs, la ligne A du RER souffre de surcharges chroniques et la desserte en bus a parfois une vitesse commerciale faible.

6 Vincennois sur 7 quittent quotidiennement la ville pour aller travailler (3 vont à Paris), majoritairement en transports en commun (57%), et pour un peu plus d'un quart en voiture. 13% seulement des salariés de Vincennes utilisent leur voiture¹⁰.

On constate à Vincennes une légère baisse du taux de motorisation des ménages, passé de près de 60% en 1999 à 57% en 2006.

Action en cours

L'amélioration, dans le cadre du Projet de ville, des **conditions de l'intermodalité** au niveau de la gare RER A : un pôle d'échange va être créé, intégrant notamment le stationnement vélo

Actions 2010-2015

Les deux principes guidant l'action

- Renforcer l'offre de **transports en commun** comme **alternative** à l'usage individuel de la **voiture**
- Diminuer la **pollution** liée aux transports

Actions 2011-2015

- 28 Travailler avec le conseil des seniors à la mise en place de **transports adaptés spécifiques** pour une meilleure mobilité des **personnes âgées et personnes à mobilité réduite** dans la ville
- 29 Continuer à se mobiliser pour obtenir le prolongement de la **ligne 1**
- 30 Porter la réflexion d'un **Plan de circulation** sur l'Est parisien dans le cadre de la métropole parisienne.

Indicateur de suivi

Part des divers modes de déplacement utilisés par les Vincennois pour les déplacements domicile-travail



¹⁰ Données PLU de 1999

3 Développer une trame verte reliant les espaces verts publics, les jardins privés et le bois

Aujourd'hui à Vincennes

Vincennes est une des villes les plus denses de France (plus de 25 000 habitants par km²) et dispose aujourd'hui de peu d'espaces verts (1 m²/habitant), ce qui en fait une ville « minérale », situation en partie compensée par la proximité du bois de Vincennes (poumon vert de 9,95 km²).

Néanmoins, à partir de sa trame verte publique existante, composée des jardins, squares et arbres d'alignement – sur un tiers des rues - et les récents aménagements paysagers (couvertures du RER par exemple), la ville a récemment doublé ses espaces verts pour atteindre 10,8 hectares en 2008. Avec les espaces naturels privés (cœurs d'îlots, jardins, cours, etc.), Vincennes bénéficie donc d'une « trame verte » partielle qui peut être développée. Les toitures végétalisées concernent 5 bâtiments municipaux soit 3 025 m².

Cependant, le potentiel d'amélioration du verdissement est limité, dans une ville « totalement construite ». Aussi, le développement de la trame verte devra passer par la préservation des cœurs d'îlots verts privés – une dizaine d'hectares concernés-, le développement des toitures et façades végétalisées et l'implantation d'arbres d'alignement.

Côté gestion, la ville intègre petit à petit des pratiques « durables » dans le cadre de la Charte 21 (choix des espèces, lutte biologique, diminution de l'usage des produits chimiques...). Mais la biodiversité locale est mal connue (en dehors du bois), aucune étude n'ayant été menée en la matière.

Les actions en cours

- **La végétalisation** de 3 000 m² de toitures sur 5 bâtiments communaux, la végétalisation prévue dans le cadre du **Projet de ville**
- La protection des cœurs d'îlots dans le cadre du PLU
- Le soin apporté aux arbres d'alignement et au fleurissement de la ville (60% des voies plantées, diagnostic phytosanitaire des arbres « publics » de la ville, obtention du label ville fleurie « 3 fleurs » incluant des critères de « durabilité »)
- Un début de **gestion différenciée** : choix des espèces, entretien différencié, lutte biologique, diminution des produits de traitement anti-parasitaires de 90% en quelques années, diminution des désherbages chimiques de 50% en quelques années grâce aux techniques de paillage, de revêtement des pieds d'arbres, et au désherbage thermique
- La sensibilisation des Vincennois sur les **espèces végétales remarquables des espaces privés** non bâtis à travers le **concours balcons/jardins fleuris** et la **journée du jardinier**
- Le guide grand public des arbres à Vincennes
- La mise en place du **tri des déchets verts** depuis 2010 : un tiers des déchets verts des ménages partent au compostage ; 10% est récupéré et utilisé par la ville.



Actions 2010-2015

Les cinq principes guidant l'action

- Développer les **espaces verts publics et les arbres d'alignement**
- Développer la **végétalisation du bâti public et privé**, en encourageant la collaboration « ville-particuliers »
- Protéger les **cœurs d'îlots** plantés au sein des propriétés
- Développer des **aménagements et une gestion favorables à la biodiversité**
- Renforcer la **connaissance** de cette trame verte

Actions 2011-2015

31 Améliorer la connaissance de la biodiversité locale et la renforcer, en l'accueillant dans l'espace public via des installations spécifiques (nichoirs dans les écoles, ruches...), en choisissant des espèces qui représentent le meilleur compromis possible entre les contraintes urbaines et l'utilité écologique (en terme de biodiversité, de changement climatique, de pollution de l'air...), en promouvant auprès du grand public (notamment syndics, copropriétés) la gestion écologique de leur jardin et l'accueil de la biodiversité, en signant la charte régionale de la biodiversité...

En continuité avec la **Charte 21** :

- 32** Valoriser et poursuivre la **végétalisation** sur les bâtiments et les espaces publics
- 33** Continuer à tendre vers une **gestion différenciée** poussée de l'ensemble des espaces verts publics, en particulier par :
- la limitation du recours aux traitements phytosanitaires au strict nécessaire pour assurer la lutte contre les ravageurs des arbres
 - la recherche du zéro phytosanitaire en matière de désherbage, de traitements des massifs et de l'exploitation de la serre municipale,
 - l'extension du paillage
 - la restriction des plantations éphémères
- 34 Identifier le potentiel résiduel de verdissement** sur la ville
- 35** Renforcer et **valoriser la trame verte** via le PLU et le volet paysager de l'AMVAP (ex ZPPAUP)
- 36** Impliquer les enfants via les **jardins pédagogiques**
- 37** Rendre plus visible et augmenter la fréquence du **troc vert de graines et plantes** et de la **bourse de récupération des bulbes**
- 38** Adhérer à **NatureParif** (association régionale pour l'amélioration de la connaissance et la protection de la biodiversité) afin de partager notamment le bilan de la biodiversité en Île-de-France

À l'avenir

- Réaliser un nouvel espace vert en lieu et place de l'actuel parking place Carnot
- Réaliser un atlas participatif de la biodiversité communale en mobilisant notamment les scolaires et les citoyens

Indicateurs de suivi

- Surface d'espaces végétalisés publics sur le plan communal par habitant
- Surface d'espaces végétalisés privés sur le plan communal par habitant
- Cartographie communale à l'échelle parcellaire de l'ensemble des espaces verts

4 Aménager les espaces non bâtis de façon à lutter contre le changement climatique et ses effets

Aujourd'hui à Vincennes

Vincennes, via ses espaces publics notamment, contribue aux émissions de gaz à effet de serre (via les consommations énergétiques liées à l'éclairage public, etc.). Par ailleurs, ses caractéristiques « dense » et « minéral » sont des inconvénients par rapport aux futurs effets escomptés du changement climatique : ils risquent en effet de renforcer les phénomènes d'îlots de chaleur.

Les actions en cours

- Réalisation d'un diagnostic et d'un **programme de réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public** (30% des lanternes remplacées, économie de 60 000 kWh/an depuis 2006)
- Installation dans l'espace public d'**horodateurs et de panneaux signalétiques photovoltaïques**
- L'aménagement du centre-ville prévoit des **sols clairs**

Actions 2010-2015

Les trois principes guidant l'action

- Renforcer le recours aux **énergies renouvelables**
- Généraliser les **revêtements** (sols, façades) dont la nature et la couleur permettent de limiter les « pics de chaleur » en ville (Projet de ville)
- Lutter contre la pollution lumineuse globale (publique et privée)

Actions 2011-2015

- 39** Continuer à rechercher **l'efficacité énergétique dans les espaces publics**, en remplaçant les luminaires, horodateurs, panneaux d'information, etc. par des systèmes moins énergivores et en restant attentif aux nouveaux sites pouvant être équipés en énergie renouvelable
- 40** Choisir des **revêtements de sols** à moindre effet sur le changement climatique
- 41** Intégrer un volet « **Éclairage des vitrines et illuminations** » dans la future charte de développement durable des commerces, suivant le Règlement local de publicité
- 42** Faire diminuer le nombre de **dispositifs publicitaires** notamment les plus énergivores dans le cadre du Règlement local de publicité

Avec la **Charte 21** la ville de Vincennes s'engage :

- À mettre en place un **Plan lumière**

Indicateur de suivi

Nombre de projets sur l'espace public ayant intégré des exigences « climatiques »



Vincennes, ville durable à partir des solidarités, des coopérations et de son rayonnement

1 Lutter contre l'exclusion, maintenir la solidarité sociale, l'adapter aux évolutions des Vincennois et au contexte économique, sans oublier les publics « les plus discrets » ou en situation de handicap

Aujourd'hui à Vincennes

47% des ménages sont des personnes vivant seules (moyenne régionale : 35%). Il s'agit de personnes âgées en majorité, et de femmes le plus souvent.

Les revenus¹¹ vincennois sont supérieurs de 30% à ceux de la région¹².

Mais fin 2008, 3% de la population (1500 personnes) était bénéficiaire du RMI ou de minima sociaux¹³, une même proportion bénéficiait de la Couverture Maladie Universelle (CMU), 20% des ménages étaient inscrits dans les 4 tranches basses du quotient familial ; environ 6% des ménages ont été suivis par les services sociaux municipaux en 2008¹⁴ : il s'agit de plus en plus souvent de personnes en âge d'être actives ; 2 000 chèques énergie ont été distribués en 2009, et environ 3 000 chèques alimentation.

Une partie des équipements publics n'a pas encore été rendue accessible à ce jour aux personnes à mobilité réduite, dont certains équipements scolaires. Leur mise aux normes intégrale nécessitera de lourds investissements.

Les actions en cours

- Actions du Centre Communal d'Action Sociale (**CCAS**) (chèques énergie, alimentation), 7 assistants sociaux, plan d'action sociale pour lutter contre les conséquences de la crise, politique de quotient familial (restauration scolaire, centres de loisirs et autres accueils périscolaires, séjours de vacances)
- Existence d'un **comité consultatif aux affaires sociales**, travail avec l'ensemble des associations sociales pour coordonner l'action sociale
- Participation au financement de structures intercommunales telles que les Restaurants du cœur ou les épiceries solidaires
- De nombreuses actions menées à destination des **personnes âgées** (CLIC, guide pratique pour les seniors, numéro vert, Fête des seniors, dépistage des troubles de la mémoire), en plus des actions classiques menées par le CCAS
- De nombreuses actions en faveur des **personnes en situation de handicap** (commission municipale d'accessibilité aux personnes handicapées, charte signée avec l'OPH pour des logements sociaux adaptés, charte signée avec des associations pour permettre le maintien à domicile, l'information et l'orientation à travers le CLIC, l'ouverture d'un registre des personnes âgées et handicapées, la création de places réservées GIG-GIC, la convention signée avec la RATP pour l'accessibilité des arrêts de bus, l'adaptation des trottoirs et des feux de signalisation, la création de versions audio du site internet et du journal municipal)
- La mairie recrute elle-même un certain nombre d'agents en situation de handicap : 3,5% de l'effectif officiellement comptabilisés pour une obligation légale de 6%, différence compensée par l'intégration dans ses marchés publics de produits fabriqués en ateliers protégés ou en Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Une **Mission locale pour l'emploi**, intercommunale, qui accompagne en particulier les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle
- Politique municipale en faveur de l'**accessibilité tarifaire aux activités culturelles et spectacles**¹⁵



Actions 2010-2015

Le principe guidant l'action

Identifier et soutenir les populations isolées ou en souffrance sociale

Actions 2011-2015

- 43 Ouvrir une **Maison de la Solidarité** afin de mieux **accueillir et orienter** la population sur l'ensemble des aides existantes : cette maison, en cours de création au 70 rue de Fontenay, comportera un Pôle Handicap et un Pôle Aides sociales. Elle pourra notamment informer sur les aides sociales, les aides à destination des seniors, des personnes en situation de handicap, etc.
- 44 Redynamiser la collaboration et la mise en réseau des **associations du secteur social** de façon à les soutenir dans tous les domaines d'action et à améliorer la connaissance de la population et de ses besoins
- 45 Renforcer la politique de **maintien à domicile** des **personnes âgées**
- 46 Renouveler le **Plan Handicap**
- 47 Impulser une campagne sur la **nutrition**
- 48 Maintenir un programme ambitieux d'animation en faveur des **seniors**
- 49 Faire connaître les aides existantes concernant l'**accès** aux activités **sportives et culturelles** des personnes en difficulté
- 50 Relayer et soutenir l'initiative « **Voisins Solidaires** »

À l'avenir

- 51 Lancer une réflexion concernant l'implantation d'une **épicerie sociale**

Avec la **Charte 21** la ville de Vincennes s'engage :

- À renforcer l'accueil des nouveaux agents et à mettre en place une commission prévention santé au travail
- À mieux prendre en compte le handicap avec une sensibilisation des agents à ce sujet et la création d'un nouveau poste de chargé de mobilité

Indicateurs de suivi

- Indice de développement humain adapté¹⁶
- Nombre de bénéficiaires des minima sociaux (RSA a minima)
- Revenu médian (ou, rapport revenu moyen du dernier décile sur celui du premier décile et rapport interdéciles)



¹¹ Revenu médian par unité de consommation

¹² Source : INSEE (données 2006)

¹³ Source : MIPES (Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France) – données CAF du Val de Marne

¹⁴ Source : tableau de bord vincennois 2008

¹⁵ Gratuité de la médiathèque, offres tarifaires spécifiques pour public en difficulté, offres de places de spectacle pour les publics les plus éloignés de la culture; partenariat ville/association Culture du cœur pour mise à disposition de places gratuites pour des spectacles ; lors des festivals, pass à 5 euros pour bénéficier de l'ensemble des spectacles sur une journée, etc.

¹⁶ L'indicateur de développement humain mesure le niveau moyen auquel se trouve un pays donné selon trois critères essentiels du développement humain : longévité, instruction et conditions de vie. De plus en plus de collectivités le calculent à leur propre échelle.

2 Développer la solidarité intergénérationnelle

Aujourd'hui à Vincennes

Vincennes présente la particularité d'avoir une population à la fois plus âgée que dans le reste de l'Île-de-France mais en même temps en cours de rajeunissement. Mais, comme dans beaucoup de communes, ces deux types de population se fréquentent peu alors même qu'on assiste à un phénomène national croissant de personnes âgées isolées.

La ville offre des services et des équipements pour les deux types de population (crèches, espaces jeunes, maisons de retraite...). Elle a reçu de l'UNICEF le label « ville amie des enfants ».

Les actions en cours

- Des échanges entre résidences pour personnes âgées et centres de loisirs ou écoles maternelles
- Un conseil municipal des seniors, avec une **commission intergénérationnelle** visant à organiser des rencontres et mener des projets communs avec les conseils municipaux des enfants et des jeunes
- Des associations favorisent le **tutorat entre de jeunes actifs** en recherche d'emploi et **des seniors retraités**



Actions 2010-2015

Le principe guidant l'action

- **Encourager et développer** les projets intergénérationnels

Actions 2011-2015

- 52 Développer les échanges de savoirs et de compétences**, en soutenant et valorisant les actions d'échange des savoirs par exemple autour des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en s'appuyant sur l'association Ronde des Savoirs et la commission Intergénération du Conseil des seniors, en encourageant le tutorat...
- Soutenir les associations favorisant les colocations **étudiants-seniors**
- Insérer un critère « **intergénérationnel** » dans les dossiers de demande de subvention des associations pour sensibiliser leurs présidents à ce sujet
- Poursuivre les actions ponctuelles existant entre les **crèches, centres de loisirs, espaces jeunes et résidences** pour personnes âgées
- 56 Encourager les initiatives** axées sur la rencontre inter-âges dans le cadre des aides à projet jeunes

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions à finalité intergénérationnelle portées/soutenues par la ville
- Nombre de personnes (âgées/jeunes) concernées

3 Aider à l'émergence et au développement d'acteurs et d'actions dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

Aujourd'hui à Vincennes

Le développement de l'économie sociale et solidaire – économie qui replace l'homme, et non les profits, au cœur des besoins – est un axe à explorer. Les acteurs et les formes de cette économie (coopératives, commerce équitable, etc.) à Vincennes sont peu connus.

Les actions en cours

- Intégration dans les marchés publics de la ville de produits fabriqués en ateliers protégés ou en Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT¹⁷)

Actions 2010-2015

Les deux principes guidant l'action

- **Encourager et soutenir** les nouveaux projets de l'économie sociale et solidaire
- **Animer le réseau local** des acteurs de ce domaine

Actions 2011-2015

- 57 Renforcer l'emploi des personnes en situation d'insertion ou de handicap**, en continuant à recourir aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) dans les marchés publics de la ville lorsque c'est possible, en finalisant la signature d'une Convention FIPHP (Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), en soutenant, en partenariat avec l'Office Public de l'Habitat, les associations d'insertion auxquelles elle fait parfois déjà appel, en étudiant les possibilités d'associer des chantiers d'insertion à la gestion des espaces verts
- 58 Encourager les stands équitables associatifs** ainsi que les stands jumelage et coopération décentralisée sur le village de Noël
- 59 Identifier et soutenir les initiatives locales de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif et systèmes d'échanges locaux**
- 60 Relayer les initiatives locales** en s'appuyant sur les réseaux nationaux correspondants

Avec la **Charte 21** la ville de Vincennes s'engage :

- À introduire des spécifications développement durable (notamment des critères « sociaux ») dans 60% de ses procédures de marché
- À former les agents à l'achat durable

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions menées par la ville en soutien à l'économie sociale et solidaire
- Nombre de projets ayant vu le jour à Vincennes



¹⁷ ex-CAT, Centres d'Aide par le Travail

4 Aider au renforcement du tissu économique, soutenir les nouvelles filières de l'économie verte, œuvrer à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur la ville

Aujourd'hui à Vincennes

Plus de 1000 commerces, 1 500 entreprises de services, 200 dans la construction et 130 dans l'industrie ;

Les ¼ des entreprises comptent moins de 10 salariés ; une dizaine, seulement, plus de 100 salariés ;

383 entreprises ont été créées à Vincennes en 2007 (dont 1/3 d'entreprises individuelles) ;

Un déséquilibre entre emplois et actifs : 2 emplois pour 3 actifs.

17 000 emplois¹⁸ (15 000 en 1999), à 90 % dans le secteur tertiaire, occupés principalement par des employés (31%), des professions intermédiaires (27%) et des cadres (25%). Depuis 1999, les emplois « cadres » et « professions intermédiaires » sont en augmentation, au détriment des autres catégories socio-professionnelles (artisans, commerçants, chefs d'entreprise, employés et ouvriers).

Comme ailleurs en France, le secteur artisanal diminue.

Un taux de chômage (7 % en 2007) légèrement inférieur à la moyenne nationale (8 % la même année), 1629 demandeurs d'emploi en moyenne en 2009 dont 374¹⁹ de longue durée (au 31 décembre 2008).

Les actions en cours

- La Bourse aux locaux vacants
- Les associations de commerçants et d'entrepreneurs
- La newsletter économique
- Le petit déjeuner d'entreprises
- Le droit de préemption
- Un projet de mise en place d'une opération FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)
- La plate-forme d'initiative locale (PFIL) qui offre un accueil, un accompagnement et un suivi personnalisé aux futurs créateurs d'entreprises

Actions 2010-2015

Le principe guidant l'action

Renforcer/poursuivre le soutien à la **création d'entreprises et à l'emploi local** en s'appuyant sur le volet territorial du plan de mobilisation pour le développement de la croissance verte

Actions 2011-2015

- 61 Inscrire Vincennes, à long terme, dans les **pôles de développement de l'Est parisien**
- 62 Soutenir l'**ACTEP** dans l'accompagnement des PME/PMI pour anticiper la transformation du secteur due aux nouvelles donnes du développement durable
- 63 Étudier les outils proposés par l'**État** dans le cadre du **volet territorial du Plan de mobilisation pour le développement des filières et des métiers de la croissance verte**

Indicateurs de suivi

- Nombre de commerces vincennois impliqués dans les éco-activités
- Taux de chômage
- Nombre d'entreprises

¹⁸ Source : INSEE (données 2006)

¹⁹ Source : chiffres clés INSEE (source initiale : DARES - Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques du ministère du Travail, in Statistiques du marché du travail)

5 Faire de la vie culturelle et sportive vincennoise et du tourisme des moteurs du développement durable

Aujourd'hui à Vincennes

Vincennes dispose d'une offre riche en équipements et actions culturelles – près de 800 manifestations par an y sont organisées, bien fréquentées – : le taux de fréquentation des spectacles vivant, 89 %, est largement supérieur à la moyenne nationale, 46 %²⁰ ; 22 %²¹ des Vincennois sont inscrits à la bibliothèque pour une moyenne nationale de 17 %²².

Les équipements sportifs, disséminés dans la ville, sont le support de nombreuses associations dont le rayonnement dépasse la sphère vincennoise (41 % des 8 359 personnes inscrites dans les associations sportives sont non vincennoises) mais ils sont inégalement répartis sur la ville, situation à relativiser au regard de la faible superficie du territoire (2 km²).

Plus de 200 associations sont recensées à Vincennes, dans des domaines très variés (culture, environnement, social, sport, etc.).

Vincennes dispose d'atouts touristiques attachés à son nom - le Château (155 000 visites en 2009), le Bois et ses équipements, et le zoo, mais aussi l'INSEP... mais ces « moteurs » touristiques ne lui appartiennent pas, ce qui complexifie l'articulation et le lien entre l'activité touristique et la ville. Par ailleurs, le manque de cheminements continus piétons ou cyclables pour connecter le Château, le Bois, le Parc floral... avec la ville, en raison de la césure que représente l'avenue de Paris, est également un frein au développement durable touristique. Ce partage de compétences complexifie tout projet pour concilier/articuler durablement le développement/l'attractivité touristique et la qualité de vie à Vincennes et pour mettre en œuvre des projets d'envergure, qui ne pourront se faire qu'en partenariat.

Les actions en cours

- Politique municipale en faveur de l'**accessibilité tarifaire** aux activités culturelles et spectacles²³
- De nombreuses actions de **soutien aux associations** (subventions, prêts de salles, annonce d'initiatives, édition d'un guide, organisation d'un forum, aide, conseil et assistance logistique, maison des associations, bourse au bénévolat)
- Des **comités consultatifs municipaux** des sports, de la culture, du tourisme
- Un travail de création artistique in situ (espace Sorano) et le **festival bisannuel Vincennes off** pour faire émerger de jeunes talents
- Des relations privilégiées avec **le Château** : partenariats pour monter des manifestations dans l'enceinte du château, mise en lumière du Château qui intègre les critères de développement durable
- Le projet d'une **nouvelle politique touristique** visant à mieux relier ville et tourisme : développement d'offres de tickets combinés entrée touristique et repas dans un restaurant vincennois ; aménagements des abords du Château ; installation prévue d'une résidence hôtelière privée (2011) ; obtention en cours du label « ville d'art et d'histoire » ; en particulier, déménagement de l'actuel office du tourisme pour le repositionner en face du Château (2012), plus proche du RER et du métro, dans un nouveau bâtiment labellisé tourisme-handicap et Très Haute Performance Énergétique (THPE)



²⁰ Source : tableau de bord interne

²¹ Source : tableau de bord interne

²² Source : CREDOC (données 2003)

²³ Gratuité médiathèque, offres tarifaires spécifiques pour public en difficulté, offres de places de spectacle pour les publics les plus éloignés de la culture; partenariat ville / association « culture du cœur » pour mise à disposition de places gratuites pour des spectacles; lors des festivals, pass à 5 euros pour bénéficier de l'ensemble des spectacles sur une journée etc.

Actions 2010-2015

Le principe guidant l'action

Accompagner les acteurs du sport, du tourisme et de la culture vers une meilleure prise en compte du développement durable

Actions 2011-2015

- 64 Lancer un **appel à projet** à destination des associations pour repérer et soutenir financièrement leurs initiatives autour du développement durable
- 65 Accompagner les **associations** dans leurs démarches de développement durable via l'élaboration d'une **charte d'engagement** détaillant les bonnes pratiques
- 66 Mettre en place un système de **bonification des aides** accordées aux **associations**, basé sur des critères de développement durable
- 67 Mettre en place le **tri sélectif au Stade** en concertation avec la mairie de Paris
- 68 **Suivre la démarche** initiée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au sujet du développement durable, participer à son déploiement à l'échelle régionale et locale
- 69 Poursuivre les initiatives engagées dans le domaine du sport pour rendre plus éco-responsables les **manifestations** pilotées par la ville et les généraliser à d'autres domaines (culture, tourisme, loisirs)
- 70 Vendre les **produits éco-conçus logotypés** « ville de Vincennes » à l'Office du Tourisme
- 71 **Repérer** dans les supports de communications (guides, etc.) les associations et événements éco-responsables à l'aide de la charte graphique développement durable
- 72 Dans le cadre du Podium des sports, **distinguer une association exemplaire** en matière de développement durable
- 73 Développer les pratiques de **sport libre** pour tous
- 74 Poursuivre et développer les **activités culturelles avec et pour les jeunes**
- 75 Sensibiliser et informer les acteurs du **tourisme** sur les **labels développement durable**
- 76 Impulser le développement d'un **tourisme durable**, dans le cadre du Comité Consultatif Tourisme
- 77 Améliorer **l'information et la signalétique** à destination des touristes en promouvant l'écomobilité
- 78 Développer les **circuits** et « **pass** » **touristiques** incluant Vincennes (ville et château) et tous les sites du Bois de Vincennes
- 79 Développer le **potentiel touristique du Château** de Vincennes en impulsant ou soutenant des actions d'animation et de valorisation du site, en partenariat avec Paris Métropole
- 80 Organiser des réunions d'information pour continuer à encourager l'augmentation des **capacités d'accueil** : Chambres d'Hôtes, mise en réseau de l'offre et la demande via des sites spécialisés type couch-surfing (en particulier pour les étudiants passant les concours au Parc Floral)

À l'avenir

- 81 Explorer les possibilités d'un partenariat sur le thème du développement durable avec l'Institut National du Sport de l'Expertise et de la Performance (**INSEP**)

Indicateurs de suivi

- Pourcentage d'associations sportives et culturelles engagées dans des actions de développement durable
- Nombre de projets touristiques intégrant des critères de développement durable

6 Reconnaître et accompagner les démarches de production et de consommation éco-responsables des entreprises, des commerces et des associations de Vincennes

Aujourd'hui à Vincennes

À Vincennes, on assiste depuis quelques années à de nouvelles pratiques de consommation : augmentation des achats de produits bio et de saison, retour des citadins vers les commerces de centre-ville au détriment des grandes surfaces de périphérie (utilisation plus régulière des commerces de proximité), développement des éco-gestes...

Cependant, ces évolutions ne sont pas quantifiées et peu observées (il n'existe pas de données précises). Par ailleurs, il semble que s'alimenter bio à Vincennes soit difficile (peu d'offre, même si elle semble augmenter, et assez onéreuse).

Les actions en cours

- La **Charte des devantures commerciales** de Vincennes s'attache à préserver le paysage urbain avec une intégration optimisée des devantures commerciales. Elle recommande par ailleurs de proscrire l'utilisation du PVC, en tant que matériau dangereux pour la santé et l'environnement.
- La ville a mis en place un étiquetage « **Marché de Vincennes – du bio dans vos étals** » sur les marchés, qui vise à permettre aux consommateurs d'identifier les produits bio proposés par certains commerçants.
- En 2009, 64 commerçants et artisans vincennois ont obtenu le **label des « éco-défis »** lancés par la CCI, la Chambre des métiers, l'ADEME et la ville. Pour l'obtenir, ils doivent réaliser des actions telles qu'optimiser l'éclairage du commerce en installant des lampes basse consommation ou des détecteurs de présence, faire appel à des services de coursiers à vélo, favoriser l'utilisation des transports en commun des salariés, opter pour le tri sélectif, remplacer les sacs plastiques distribués aux clients par des sacs recyclables ou réutilisables...
- Organisation d'une première **soirée Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)** dans le cadre de l'Agenda 21
- Une association de producteurs bio du Val de Loire livre hebdomadairement des **paniers composés de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique**, en mairie (à destination des agents inscrits) mais également dans un commerce vincennois (à destination d'habitants inscrits).



Actions 2010-2015

Les deux principes guidant l'action

- **Repérer et faire connaître** les acteurs économiques engagés dans le développement durable
- **Inciter et accompagner** les actions et démarches de développement durable

Actions 2011-2015

- 82 Continuer à **inciter les entreprises et commerçants à s'engager** dans des démarches de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) et des actions de développement durable et accroître leur reconnaissance
- 83 Créer une **charte de développement durable des commerces**
- 84 Soutenir l'offre de **produits bio et locaux** sur les **marchés**
- 85 **Mener une étude** sur les comportements d'achats en particulier concernant les **marchés** et notamment la faisabilité d'un marché bio

Avec la **Charte 21** la ville de Vincennes s'engage :

- À soutenir la création d'une AMAP
- À intégrer 20% d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires et municipales
- Plus généralement, à intégrer des spécifications développement durable dans 60% des procédures de marchés publics

Indicateur de suivi

Nombre de démarches engagées par des entreprises, commerces et des associations de Vincennes reconnues et accompagnées par la ville



7 Compléter et orienter la coopération décentralisée vers le développement durable

Aujourd'hui à Vincennes

Au-delà du territoire vincennois, la ville s'engage aujourd'hui dans une politique de coopération décentralisée, facteur de solidarité réciproque, avec la ville éthiopienne de Gondar, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO pour la présence notamment d'un château ; l'échange portera sur le développement économique local à travers la sauvegarde et la restauration du patrimoine, la ville de Vincennes apportant son savoir-faire en la matière, et réciproquement.

Par ailleurs, la ville est jumelée avec des villes situées en Belgique, Allemagne, Royaume Uni, USA et Portugal, jumelages qu'elle désire aujourd'hui consolider en renforçant les liens avec les établissements scolaires, le conseil municipal des enfants et le conseil des jeunes.

Les actions en cours

- **Jumelages** avec des villes situées en Belgique, Allemagne, Royaume Uni, USA et Portugal autour d'échanges sportifs, culturels, commerciaux et scolaires
- **Projet de coopération décentralisée** avec la ville de Gondar en Ethiopie
- **Envoi de livres** provenant des bibliothèques municipales à Beyrouth

Actions 2010-2015

Le principe guidant l'action

Faire de la coopération décentralisée un levier de **co-développement durable**

Actions 2011-2015

- 86 Concrétiser l'orientation durable faisant pleinement partie du projet de coopération de Gondar :** Ce projet favorisera, via la restauration d'un monument historique et sa transformation en musée, le développement d'activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus, y compris de secteurs connexes (artisanat, agriculture, arts, produits du terroir), au profit des jeunes et des femmes de Gondar. La promotion des arts, des produits artisanaux et du terroir, la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire de la ville, rassemblés dans un même lieu constitueront un nouveau produit touristique et culturel. Par la création prévisionnelle de plus d'une centaine d'emplois locaux, le projet devrait pouvoir s'inscrire dans les 7 objectifs du programme STEP (Sustainable Tourism Eliminating Poverty) de réduction de la pauvreté par le développement du tourisme durable, initié par l'organisation Mondiale du Tourisme ainsi que dans une perspective de commerce équitable.
- 87 Impliquer les populations locales** et notamment **les jeunes et/ou le foyer des travailleurs migrants** dans les actions de coopération décentralisée
- 88 Créer et développer une plateforme d'échanges participative** en ligne sur le projet Gondar
- 89 Valoriser l'action des associations** impliquées dans la solidarité internationale en les aidant à mieux se faire connaître
- 90 Envoyer du matériel** dans les pays en partenariat avec les structures locales
- 91 Organiser des événements conviviaux** dans le cadre global de la coopération décentralisée

Indicateur de suivi

Nombre d'actions liées à la coopération décentralisée intégrant des critères de développement durable

Vincennes, ville durable par l'élaboration d'un plan santé-environnement

1 Porter une attention particulière au bien-être et à la santé dans l'ensemble des bâtiments

Aujourd'hui à Vincennes

Les Vincennois passent une majeure partie de leur temps « dans » des bâtiments : logements, bureaux, équipements scolaires, sportifs, culturels et de loisir, bâtiments administratifs... dans lesquels ils viennent bénéficier d'un service. Leurs impacts potentiels sur la santé doivent être appréciés avec beaucoup d'attention.

La qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments est dégradée (à Vincennes comme ailleurs) du fait des micro-polluants qui émanent des matériaux de construction, des peintures, vernis, colles, mais aussi des produits d'entretien, des éléments de mobilier et de nombreux objets domestiques... la ville réalise des mesures lorsque des travaux importants de rénovation sont entrepris et réserve un budget en cas de nécessité d'intervention.

Les actions en cours

- La mise en œuvre de **chantiers à faibles nuisances** (sur lesquels on cherche à diminuer également les nuisances sonores)
- **Le choix de matériaux non toxiques** (à l'intérieur et à l'extérieur) lors de la construction et de l'entretien des bâtiments
- L'intégration d'une **clause dans les marchés publics** de la ville afin que les mobiliers et produits d'entretien achetés ne contiennent pas de formaldéhydes
- **Expérimentation** prévue dans le cadre de l'OPAH de l'adaptation de 3 logements avec l'accompagnement d'un ergothérapeute

Actions 2010-2015

Les deux principes guidant l'action

- Poursuivre et promouvoir l'utilisation des **matériaux/produits** (construction, entretien) à **faible impact** sur l'environnement et la santé, à l'intérieur et à l'extérieur de tous les bâtiments (en portant une attention particulière aux bâtiments accueillant des publics sensibles)
- Mieux informer le grand public sur l'importance de la **bonne qualité de l'air intérieur**

Actions 2011-2015

92 Proposer la ville comme pilote pour la surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant des enfants, en lien avec le nouveau Plan Régional Santé Environnement (PRSE2)

93 Poursuivre la lutte contre le saturnisme notamment infantile

94 Poursuivre la diffusion de plantes dépolluantes favorables à la santé dans les équipements municipaux

Avec la **Charte 21** la ville de Vincennes s'engage :

- À poursuivre le déploiement de plantes vertes dans les bureaux
- À réaliser un diagnostic de l'air intérieur des bâtiments communaux

Indicateurs de suivi

- Nombre de Constats de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) établis/nombre d'immeubles concernés
- Résultats des suivis de qualité de l'air

2 Prendre en compte le bien-être, la santé et les handicaps dans l'espace public en luttant notamment contre les pollutions et les nuisances et en facilitant l'accessibilité

Aujourd'hui à Vincennes

Le territoire vincennois est littéralement coupé par des axes routiers (avenue de Paris, rue de Fontenay, rue DeFrance, avenue de la République...) et ferroviaires (RER A) qui occasionnent par ailleurs une circulation conséquente de véhicules, et donc pollution et bruit. Le bruit lié aux déplacements concerne quasiment toute la ville : 44% de la population vincennoise est exposée à un bruit en moyenne supérieur à 68dB, les valeurs maximales signalées étant de l'ordre de 75 dB²⁴ (sachant que la valeur seuil de risque à moyen-long terme pour l'audition si exposition chronique est de 85dB). Vincennes dispose d'une cartographie du bruit ; les impacts sanitaires liés au bruit à Vincennes ne sont pas répertoriés.

La connaissance de la qualité de l'air vincennois est lacunaire mais on sait qu'elle est insatisfaisante à Vincennes comme dans le reste de l'Île-de-France, et principalement dégradée par la circulation routière locale et régionale (périphérique, A3, A4), le chauffage et la climatisation des bâtiments.

Une simulation conduite par Airparif en 2009 indique :

- 121 tonnes de Nox (émis à 60% par les bâtiments, et à 40% par transports routiers)
- 29 tonnes de SO₂ (émis à 98% par les bâtiments, et à 2% par les transports routiers)
- 229 tonnes de COV (émis à 50% par les industries, à 40% par les bâtiments, et à 10% par les transports routiers)
- 73000 tonnes de GES (émis à 85% par les bâtiments, et à 15% par les transports routiers)

La proximité du Bois joue probablement un rôle bénéfique d'amélioration de la qualité de l'air (par piégeage des polluants).

La qualité des sols et des nappes souterraines est marquée par la forte histoire industrielle de la ville. La probabilité de présence de sites pollués est effective et a conduit à une veille réglementaire sur certains.



Cartographie du bruit

Les actions en cours

- Application du principe de précaution sur des sujets de santé publique : dépistage précoce des troubles de la mémoire, candidature au Grenelle des ondes, tentative d'interdiction d'installer des antennes à moins de 100 mètres des écoles...
- Aménagements de **voirie types zones apaisées**
- Réalisation d'une **carte de bruit** à Vincennes avec Bruitparif
- **Couverture partielle des voies du RER A**
- Mise en place d'un **capteur pour mesurer la qualité de l'air** place Pierre Séward (place du RER) en 2010

²⁴ La cartographie ne correspond pas à des mesures de bruit (en particulier, il n'y a pas eu de mesures dans les logements), mais résulte d'une modélisation à partir de nombreux paramètres intégrés, tels que les sources de bruit (voies ferrées, routières...), leur puissance sonore (fonction du trafic, de la vitesse...), la topographie, etc.

Actions 2010-2015

Les trois principes guidant l'action

- Favoriser l'**accessibilité aux personnes à mobilité réduite** dans les espaces et équipements publics
- **Lutter contre les pollutions et nuisances**
- **Mieux informer le grand public**

Actions 2011-2015

- 95 **Mettre en place un Plan de prévention du bruit** : faisant suite à l'élaboration de la cartographie du bruit, il pourra intégrer la conception d'aménagements spécifiques apaisant les grands axes routiers (zones 30, écrans végétaux, isolation phonique, dispositifs anti-pollution...) avec un traitement exemplaire et spécifique de l'avenue de Paris, mais aussi de l'avenue de la République, et des rues de Fontenay, DeFrance et Minimes...
- 96 Initier un **partenariat avec AirParif** pour **connaître en direct les mesures des capteurs de qualité de l'air** et mettre en place un **dispositif d'alerte** des populations les plus fragiles pendant les pics via l'envoi de SMS
- 97 Procéder à la **dépollution des terrains** destinés à la construction de nouveaux bâtiments publics, avant tout démarrage de chantier, et selon la réglementation en vigueur
- 98 Essayer d'établir une **charte sur les ondes électromagnétiques** avec l'ACTEP en particulier
- 99 S'appuyer sur le **bilan de l'accessibilité** réalisé en 2010 de l'ensemble des espaces et équipements publics et de la voirie pour continuer à mettre en œuvre une **programmation pluriannuelle des travaux nécessaires**

À l'avenir

- 100 Continuer à se mobiliser auprès de la RATP et de la Région pour obtenir la poursuite de l'**isolation phonique prévue des voies du RER A**

Indicateur de suivi

Nombre d'opérations permettant d'améliorer la prise en compte de la santé et du handicap dans l'espace public



Un des jardins créés sur les couvertures des voies de RER

3 Informer et sensibiliser à la problématique « santé-environnement »

Aujourd'hui à Vincennes

Engagée dans une démarche de précaution, la ville de Vincennes travaille à la réduction des risques liés aux antennes-relais. Les mesures effectives des ondes à Vincennes montrent d'ores et déjà des valeurs inférieures aux normes légales par antenne, mais dans un tel tissu urbain c'est la concentration des antennes qui peut faire souci... Le site de l'ANFR informe sur le positionnement et les niveaux d'émission des antennes installées.

Au-delà de cette problématique, la ville souhaite défricher ce nouveau champ d'investigation.

Les actions en cours

- Mise en place d'un **Comité consultatif santé**
- Présentation de **plantes dépolluantes** lors de la journée du jardinier

Actions 2010-2015

Le principe guidant l'action

Aider les Vincennois à prendre conscience des **liens entre environnement et santé**



Actions 2011-2015

- 101 Sensibiliser les enfants et leurs parents à l'alimentation « bio »** dans le cadre de l'introduction des 20% d'aliments bio dans le marché public de restauration collective : en améliorant l'identification par les enfants du produit bio du jour dans les cantines scolaires, en sensibilisant les parents à l'introduction du bio dans les menus à la maison, en sollicitant l'entreprise chargée de la restauration municipale (SOGERES) pour organiser une semaine thématique « bio » pendant la semaine Objectif 21 2011, avec des animations dans les cantines...
- 102 Mettre en place une veille stratégique et juridique** active concernant l'impact de tous les polluants et des technologies émergentes et informer les citoyens des impacts de ces polluants et des moyens de s'en protéger, y compris les ondes
- 103 Diffuser les résultats des études** d'utilisation de revêtements de sols/murs/produits d'entretien jouant un rôle favorable **en matière de qualité de l'air intérieur**
- 104 Promouvoir auprès du grand public l'utilisation de matériaux et de plantes dépolluantes favorables à la santé et la qualité de l'air intérieur**
- 105 Informer sur les consignes simples concernant des éco-gestes et des éco-comportements**, permettant de lutter contre la pollution de l'air intérieur
- 106 Rassembler, sur le système d'information géographique (SIG), les cartographies existantes** (bruit, antennes relais) et à créer (thermographie, équipements/voies accessibles aux personnes en situation de handicap)

Indicateur de suivi

- Nombre d'opérations de communication/information/sensibilisation (article dans le journal ou sur le site internet, information délivrée sur des stands, plaquettes, réunions, etc.) et information directe auprès des enfants

Vincennes, ville durable à partir des pratiques et des contraintes de chacun et de l'engagement de tous

1 Favoriser l'éco-citoyenneté par la sensibilisation, l'information et l'éducation au développement durable auprès de tous les publics, en particulier les enfants

Aujourd'hui à Vincennes

Le dispositif d'information vincennois intègre de façon croissante les enjeux du développement durable (articles dans le journal municipal, rubrique sur le site internet de la ville, semaine Objectif 21). La ville a proposé des séances de formation au développement durable à ses élus, agents et concitoyens en 2009.

Vincennes consomme 60 m³ d'eau potable par habitant et par an (2,8 millions de m³), un chiffre égal à la moyenne départementale, typique du type d'habitat fortement collectif de la ville et en baisse constante depuis plusieurs années en lien avec la modernisation du parc d'équipements ménagers et la plus grande attention portée à l'eau par les consommateurs. L'eau distribuée à Vincennes en 2008 a toujours été conforme aux normes. Aucune action d'envergure à destination des habitants et des activités n'a été engagée en terme de sensibilisation. Peu d'actions de maîtrise des pollutions de l'eau à la source sont à signaler.

Les actions en cours

- **Thermographie aérienne** de Vincennes prévue en hiver 2010-2011, le projet de MVE d'une **thermographie des façades**
- **Bilan carbone et énergie**
- Embauche d'une **ambassadrice du tri**
- Intégration des enjeux du développement durable dans le **dispositif d'information municipal** (journal municipal, site internet)
- **Objectif 21**, semaine de sensibilisation des Vincennois aux enjeux du développement durable
- **Exposition** Abécédaire du développement durable
- **60 documents développement durable dans les bibliothèques** ainsi qu'un abonnement à *Terra Eco*
- Démarche partenariale débutante concernant le **programme Éco-École**
- **20% d'aliments bio** dans la restauration collective (1 aliment sur 5) depuis la rentrée 2010
- **Barre de céréales équitable** pour le goûter des maternelles/centres de loisirs depuis la rentrée 2010

Actions 2010-2015

Les cinq principes guidant l'action

- **Informier et sensibiliser au développement durable** de manière régulière, pédagogique, désirable et concrète (bonnes pratiques recensées à Vincennes ou ailleurs)
- **Valoriser l'engagement de tous**
- Encourager et accompagner l'**engagement des scolaires**
- S'appuyer sur les partenaires (MVE, ADEME, etc.) pour les **communications thématiques** (énergie, déchets, etc.), sans oublier les sujets encore mal connus (ex : quels matériaux pour construire durable, quel devenir des déchets triés...)
- Allier **implication des citoyens et exemplarité communale**



Actions 2011-2015

- 107 Poursuivre l'organisation régulière d'une **semaine du développement durable** (Objectif 21), support privilégié de la ville pour communiquer sur ce thème. La construction et la réhabilitation durable des logements en particulier, pourraient en être un thème majeur ces prochaines années. Plus largement, il est envisagé de réaliser une « balade dans Vincennes durable » pour montrer toutes les réalisations en la matière, de monter une exposition itinérante pour les écoles...
- 108 **S'appuyer sur les supports de la ville pour sensibiliser à l'éco-citoyenneté et l'éco-consommation** : la ville va remanier son guide pratique annuel afin d'y intégrer des encarts « éco-gestes » ou « éco-consommation » dans tous les domaines d'actions : déchets, énergie, eau, déplacements, biodiversité, santé et environnement... Elle va par ailleurs systématiser un « conseil éco-citoyen » dans la rubrique « pratique » du *Vincennes info*
- 109 Accompagner et valoriser les **démarches des acteurs engagées** dans le développement durable : les démarches Éco-École, les projets des Espaces Jeunes et centres de loisirs, les démarches du conseil municipal des enfants et du conseil des jeunes de Vincennes, des collèges et lycées...
- 110 Profiter du *Vincennes info* et de la semaine Objectif 21 pour valoriser **les actions et projets** durables des acteurs vincennois
- 111 Développer l'action développement durable dans les **bibliothèques**
- 112 Repérer et soutenir les démarches de **jardins pédagogiques et familiaux**
- 113 Continuer à inciter aux **visites d'usines** type stations d'épuration, de potabilisation des eaux, de traitement des déchets, etc.
- 114 Sensibiliser à la question de **l'eau**
- 115 **Installer un présentoir « Point Info Mairie »** dans les bibliothèques de quartier et dans les clubs pour mieux informer les citoyens
- 116 Utiliser l'exposition ABCDaire actualisée pour réaliser des **panneaux permanents** dans la ville montrant les réalisations en matière de développement durable
- 117 Monter une classe découverte à **Habère-Poche** sur le thème du développement durable

À l'avenir

- 118 Étudier la mise en place d'**un lieu d'exposition, d'échanges et de rencontres dédié** au développement durable (type maison du développement durable)

Avec la **Charte 21** la ville de Vincennes s'engage :

- À sensibiliser tous ses élus et agents aux enjeux du développement durable (des sessions de formation ont été organisées en 2009 et la convention du personnel 2009 a pris pour thème le développement durable)
- À poursuivre le développement des rubriques développement durable de l'intranet et du journal interne (Vitamine V) et à refondre l'intranet pour en faire un outil réellement partagé et utilisé
- À construire un outil de suivi des actions de la Charte 21, en élaborant un bilan régulier et en le communiquant, en mettant en place un observatoire des indicateurs et en les intégrant dans les tableaux de bord des services

Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de communication/information/sensibilisation (article dans le journal ou site internet, information délivrée sur des stands, plaquettes, réunions, etc.) et information directe auprès des enfants

2 Renforcer et améliorer la collecte des déchets



Aujourd'hui à Vincennes

La production de déchets des habitants et acteurs économiques de Vincennes est faible (359 kg/hab en 2008 pour une moyenne dans l'agglomération parisienne de 437 kg/hab) probablement en lien avec l'importance du commerce et des achats de proximité, et le faible nombre d'activités productrices de déchets banals à Vincennes. Par ailleurs elle baisse (moins 400 tonnes entre 2007 et 2008).

Il s'agit essentiellement d'ordures ménagères résiduelles (70%), d'emballages (19%) et de déchets industriels banals produits par les entreprises, les commerces et les artisans (13%). Des chiffres mal connus des Vincennois qui jugent nécessaire d'être mieux informés sur ces tonnages et leurs destinations (parts effectivement triées, recyclées, etc...).

Une collecte sélective est en place pour les emballages, le papier et le verre dont l'efficacité de tri

est plutôt bonne (les refus de tri ne sont que de 67 tonnes en 2008). Le volume des déchets d'emballage pose parfois problème (les poubelles se remplissent plus vite que la fréquence de leur collecte). Il n'existe pas de déchetterie sur la ville.

Tous les déchets collectés sur la ville sont acheminés à Ivry, au centre de tri et d'incinération du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne (SYCTOM), auquel Vincennes adhère. Les déchets issus des collectes sélectives sont orientés vers des filières de recyclage, les autres, ainsi que les refus de tri, sont incinérés avec récupération de chaleur.

Les actions en cours

- La ville a mis en place une **collecte hebdomadaire des encombrants**, déchets d'**équipements électriques et électroniques** (D3E) et **déchets verts** et un service spécial de collecte des **déchets spéciaux** des ménages (produits toxiques...). Une collecte des **textiles** est assurée deux fois par mois par la société Relais 75, sur deux lieux différents.
- Les déchets des activités industrielles et commerciales (DIC) assimilables aux ordures ménagères sont collectés dans le cadre d'un service particulier financé par **une redevance spéciale auprès des acteurs économiques concernés**.
- Embauche d'une **ambassadrice du tri** (août 2010)
- **Distribution de composteurs** lors de la journée du jardinier



Actions 2010-2015

Les deux principes guidant l'action

- Favoriser la règle des « 3 R » : **Réduire à la source, Réutiliser, Recycler**
- Améliorer la **collecte sélective** et la **valorisation des déchets**

Actions 2011-2015

- 119 Poursuivre les **campagnes d'information grand public sur les déchets**, par exemple pendant la semaine Objectif 21. En particulier faire connaître les chiffres clés de la production / collecte des déchets sur la ville et leur destination, inciter à boire l'eau du robinet pour éviter les déchets que constituent les bouteilles. . .
- 120 Favoriser le **compostage individuel et collectif** notamment en aidant les copropriétés souhaitant s'équiper de composteurs
- 121 Poursuivre le travail avec les commerçants du marché pour la distribution de **sacs réutilisables**
- 122 Communiquer sur l'importance du **compactage** et continuer à suivre les tonnages pour adapter la collecte si besoin
- 123 Ré-impulser le **tri sélectif** dans les écoles et proposer le compostage lorsque c'est possible
- 124 Organiser une **journée participative du nettoyage** de la ville

À l'avenir

- 125 Étudier la possibilité d'ouvrir une **ressourcerie/recyclerie** en ville

Avec la **Charte 21** la ville de Vincennes s'engage :

- À renforcer la collecte en interne (piles, téléphones portables, consommables informatiques et bureautiques), à réduire les volumes de déchets (en particulier le papier), à les recycler, et en particulier à composter les déchets verts.

Indicateurs de suivi

- Production de déchets ménagers + emballages + encombrants par habitant
- Taux de recyclage (hors incinération) par habitant



À Vincennes, la collecte sélective se conjugue à toutes les personnes



3 Développer la participation de tous les Vincennois à la vie locale et organiser le suivi de l'Agenda 21

Aujourd'hui à Vincennes

En termes de participation, si la ville n'a pas mis en place des conseils de quartiers (obligatoires uniquement pour les villes de plus de 80 000 habitants), elle organise cependant des rencontres annuelles de quartier qui permettent à l'équipe municipale et aux habitants d'échanger et de dialoguer dans chacun des 7 quartiers vincennois. Par ailleurs, le conseil municipal a doté chaque quartier d'élus référents qui font le lien entre les habitants, les associations et la municipalité et veillent à la bonne circulation de l'information, à l'animation des quartiers et au dynamisme associatif.

Des réunions d'échanges sont systématiquement organisées sur les grands projets d'aménagement urbain avec les habitants, associations de quartiers ou d'usagers, commerçants et entrepreneurs, chambres consulaires...

Enfin, la ville s'est dotée de sept comités consultatifs, qui comprennent des personnes non élues, et notamment des représentants des associations locales.



Les actions en cours

- **7 comités consultatifs**, sur les affaires sociales, le handicap, le tourisme, les relations internationales, la santé, le sport, la culture
- Un **conseil des jeunes**, un **conseil municipal des enfants**, un **conseil des seniors**
- Une **charte de la concertation**
- Une **aide financière** à la réalisation de projets portés par des jeunes

Actions 2010-2015

Les deux principes guidant l'action

- Développer la **participation de tous** et en particulier :
 - des publics qui aujourd'hui ne s'impliquent pas dans la vie locale, en partant d'une analyse/compréhension de ce qui les retient aujourd'hui
 - des jeunes y compris pendant le temps scolaire en lien avec l'Éducation nationale
- Au-delà des rencontres de quartier, développer avec les citoyens des **démarches de co-construction des projets** qui les concernent

Actions 2011-2015

126 Mettre en place un comité consultatif développement durable pour pérenniser le travail du comité A21, des forums et des Ateliers 21

127 Associer/mobiliser les jeunes y compris pendant le temps scolaire (en particulier via la semaine Objectif 21), et trouver des moyens pour associer tous les publics y compris ceux qui restent en dehors

Avec la **Charte 21** la ville de Vincennes s'engage :

- À mobiliser la plupart des élus et agents pour les engager à s'impliquer dans l'Agenda 21 et la Charte 21 : la ville s'est donnée pour objectif que tous les élus et directeurs généraux, 75% des chefs de service et 15% des agents participent au moins une fois au processus

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets/démarches faisant l'objet d'une concertation avec la population
- Quantification et qualification des habitants et acteurs contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda 21
- Participation des femmes aux instances de gouvernance - élues du conseil municipal, cadres

4 S'appuyer sur la Charte 21 de la ville de Vincennes pour faire de l'institution municipale une administration exemplaire

Aujourd'hui à Vincennes

La ville a adopté dès 2006 une « Charte pour une administration éco-responsable », visant à réduire l'impact des activités de l'administration sur l'environnement, en intégrant systématiquement cette préoccupation à son fonctionnement. Elle a tiré un bilan de cette charte en 2008 et a décidé, à l'occasion de son engagement dans un Agenda 21, de la faire évoluer vers une Charte 21, véritable **volet interne de l'Agenda 21 vincennois**, en élargissant ses champs d'action et en l'élaborant de façon concertée et transversale de manière à fédérer les agents autour d'un projet commun approprié par tous.

Cette Charte 21 est actuellement mise en œuvre au sein des services municipaux. Elle couvre effectivement assez largement les champs du développement durable, même si certains champs d'actions pourraient être renforcés à l'avenir (ex. : volet social).

Les actions de la Charte 21 ont été citées au fur et à mesure de ce document, sous la rubrique : « Avec la **Charte 21** la ville de Vincennes s'engage ».

Actions 2010-2015

Le principe guidant l'action

Il s'agit maintenant de **faire vivre la charte**, de l'appliquer, de la suivre, de l'évaluer, de **la faire évoluer en continu** pour que les progrès internes en matière de développement durable ne se limitent pas à ce qui est écrit aujourd'hui. S'appuyer dessus pour acculturer les nouveaux arrivants à l'esprit de développement durable de la ville, etc...

Actions 2011-2015

128 Réussir la **Charte 21** qui se structure de la manière suivante :

- **Intégrer le développement durable dans le quotidien**
 - Former et informer pour mobiliser
 - Accompagner la mise en œuvre du développement durable et évaluer les progrès
- **Renforcer la solidarité et améliorer la qualité de vie au travail**
 - Renforcer l'accueil des nouveaux agents
 - Améliorer la transversalité
 - Améliorer le bien-être et la santé
- **Acheter durablement**
 - Devenir un acheteur expert et intégrer des spécifications développement durable dans les marchés publics
 - Connaître l'offre et le prix
 - Mutualiser les achats
- **Archiver, imprimer, dématérialiser**
 - Archiver durablement
 - Redéfinir les modes d'impression de la ville
 - Diminuer le volume de papier d'impression, dématérialiser les échanges et procédures
- **Gérer les déchets et recycler**
 - Renforcer la collecte
 - Réduire les volumes, recycler et valoriser les déchets
- **Créer, aménager et entretenir durablement les bâtiments et espaces communaux**
 - Renouveler les énergies et lutter contre l'effet de serre
 - Préserver les ressources en eau
 - Gérer durablement les espaces verts et les bâtiments communaux

Indicateurs de suivi

Voir le bilan régulier de la Charte 21

Suivre et évaluer l'Agenda 21 vincennois

Pourquoi évaluer ?

L'évaluation fait partie intégrante de la démarche de développement durable.

L'évaluation d'un Agenda 21 permet à une collectivité de :

- ④ Guider les élus en les éclairant sur les impacts et résultats des actions menées, sur l'atteinte ou non des objectifs
- ④ Se doter d'un outil d'amélioration continue, c'est-à-dire prendre appui sur les résultats de l'analyse pour modifier l'action, la faire progresser et adapter l'organisation en conséquence
- ④ Informer les citoyens, leur rendre compte
- ④ Maintenir une dynamique de mobilisation auprès des élus, des agents, des habitants et autres acteurs

Quand suivre ? Quand évaluer ?

Le suivi précède l'évaluation. Si l'évaluation de l'Agenda 21 ne peut être menée qu'après son déploiement, le suivi qui va permettre de collecter les informations nécessaires à cette évaluation doit être réalisé pendant ce déploiement.

Le système de suivi s'imagine pendant l'élaboration de l'Agenda 21. Pour effectuer ce suivi, il est nécessaire de l'avoir anticipé dès la phase d'élaboration de l'Agenda 21, en identifiant notamment des indicateurs qui seront à renseigner et une organisation qui permettra la collecte de l'information et sa restitution aux décideurs.

Que suivre ?

Quatre « objets » intimement liés.

L'évaluation se fait à plusieurs niveaux.

- ④ Au niveau des actions
 - Les actions ont-elles été menées ?
 - Ont-elles eu les effets escomptés ?
 - Ont-elles été efficaces (comparaison des résultats aux moyens mobilisés) ?
- ④ Au niveau des objectifs de la stratégie
 - Les objectifs ont-ils été atteints ? Jusqu'à quel point (comparaison des résultats obtenus aux objectifs prévus) ?
 - Avec quelle efficacité ?
- ④ Au niveau du territoire
 - L'Agenda 21 a-t-il eu un impact sur le territoire ?
 - La situation a-t-elle évolué ?
- ④ Au niveau des modes d'action
 - La mise en œuvre de l'Agenda 21 a-t-elle respecté des principes de bonne gouvernance ?

Le système de suivi de l'Agenda 21 vincennois

Pour suivre ces quatre niveaux (actions, objectifs, territoire et modes d'action), la ville a élaboré un tableau de bord, dont certains des indicateurs ont été présentés au fil de ce document (les indicateurs associés aux objectifs de cet Agenda 21).

Elle a par ailleurs mis en place une organisation dédiée :

- ② En interne, par la cellule développement durable et le Comité de Pilotage qui présenteront un bilan annuel de l'Agenda 21 au conseil municipal, ce qui permettra de décider des éventuels ajustements pour l'année à venir.
- ② En externe, en créant un comité consultatif développement durable (en prolongement du travail du comité Agenda 21, des forums et Ateliers 21), avec lequel la ville travaillera pour suivre et évaluer le projet.

L'évaluation de l'Agenda 21

La ville s'engage à mener une évaluation participative de l'Agenda 21 à mi-parcours, fin 2013, en travaillant notamment avec le comité consultatif développement durable.

Les indicateurs des cinq engagements de l'Agenda 21 de Vincennes

1 Faire de Vincennes une ville durable à partir de son patrimoine bâti

- Émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti communal
- Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale du patrimoine bâti communal

2 Faire de Vincennes une ville durable à partir de ses espaces de nature et de ses espaces collectifs

- Part des divers modes de déplacement utilisés par les Vincennois pour les déplacements domicile-travail
- Surfaces d'espaces publics et privés végétalisés, et cartographie de ces surfaces
- Pourcentage des espaces publics disponibles pour les piétons et des zones apaisées

3 Faire de Vincennes une ville durable à partir des solidarités, des coopérations et de son rayonnement

- Structure par grande classe d'âge de la population
- Nombre de ménages suivis par le CCAS
- Nombre de personnes bénéficiaires du RSA
- Nombre de ménages par tranche du quotient familial

4 Faire de Vincennes une ville durable en élaborant un plan santé-environnement

- Proportion des lieux publics et des points d'arrêt en transports en commun accessibles aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap
- Estimation du nombre de personnes soumises en permanence à plus de 60dB dans leur lieu de résidence (et localisation)
- Nombre d'alertes lancées lors des dépassements des seuils des principaux polluants atmosphériques

5 Faire de Vincennes une ville durable à partir des pratiques de chacun et de l'engagement de tous

- Baromètre de la connaissance par les ménages de la notion de développement durable et de leurs pratiques en la matière (« passage à l'acte développement durable »)

Listes des actions de l'Agenda 21 de Vincennes

Le programme d'actions est structuré suivant les cinq engagements de l'Agenda 21 de Vincennes :

- 1 Le patrimoine bâti**
- 2 La nature et les espaces collectifs**
- 3 La solidarité, les coopérations et le rayonnement**
- 4 La santé et l'environnement**
- 5 L'éco-citoyenneté, l'éco-consommation et l'engagement de tous**

Les actions indiquées en gras sont les actions phares de l'Agenda 21

Pour chacune des actions, il est précisé s'il s'agit d'une réalisation :

CT > à court terme (2011-2012)

MT > à moyen terme (2013-2014-2015)

LT > à long terme (au-delà)



Le patrimoine bâti

Objectif stratégique : Faire de chaque future opération concernant les équipements publics une référence de la construction/réhabilitation durable

- 1 **Tendre vers un programme pluriannuel d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments municipaux** CT
- 2 Construire et réhabiliter de façon exemplaire les futurs équipements publics, en visant les normes les plus adaptées ; en particulier l'office du tourisme, le centre sportif Hector-Berlioz et le futur lycée (en négociation avec le Conseil Régional) CT
- 3 Poursuivre la végétalisation des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables CT
- 4 Étudier l'opportunité de récupérer la chaleur du réseau d'assainissement pour les bâtiments municipaux (ceux du centre-ville dans un premier temps) CT
- 5 Étudier les possibilités de récupération des eaux de pluie sur la ville CT

Objectif stratégique : Adapter le parc de logements privés à la nouvelle donne climatique en préservant sa qualité architecturale et en développant sa végétalisation

- 6 **Informier et sensibiliser les propriétaires et syndic à la construction et la réhabilitation durable** MT
- 7 **Favoriser la construction durable en utilisant et en promouvant les outils législatifs et fiscaux, ainsi que les aides et incitations disponibles** MT
- 8 Mener une étude d'opportunité sur le chauffage par géothermie CT
- 9 Relancer une opération pilote de réhabilitation durable avec au moins une copropriété volontaire MT
- 10 Prévoir, dans le cadre de la mise en œuvre de l'AMVAP en cours de création, des prescriptions particulières en matière de bâti ancien privé de façon à pouvoir mobiliser les subventions publiques permettant sa réhabilitation durable CT

Objectif stratégique : Continuer à développer le parc de logements sociaux pour favoriser la mixité sociale, en faire des lieux références en matière de bâtiment écologique

- 11 **Établir une convention ente la ville et les bailleurs sociaux pour construire et rénover le logement social de manière durable** CT
- 12 Poursuivre les actions engagées CT
- 13 Communiquer sur les démarches existantes en matière de construction et de rénovation durables de logements sociaux CT

Objectif stratégique : Améliorer les conditions de vie en favorisant la rénovation/réhabilitation des logements anciens et dégradés pour prévenir notamment la précarité énergétique et lutter contre les vacances de logements

- 14 **Poursuivre les actions engagées** CT
- 15 Faire connaître l'agence immobilière à vocation sociale de Créteil CT
- 16 Prévoir dans une éventuelle future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) un volet propre à l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti ancien privé concerné par le dispositif LT

Objectif stratégique : Adapter l'offre de logements à la demande (famille, étudiants, personnes handicapées)

- 17 **Élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour mieux anticiper l'évolution des besoins et des réponses** CT
- 18 Promouvoir les opérations en cours et visant à développer les logements étudiants CT
- 53 Favoriser les colocations étudiants-seniors CT
- 19 Traiter en priorité les demandes de mutation de façon à favoriser les parcours résidentiels MT

Objectif stratégique : Préserver la diversité des locaux d'activités économiques et commerciales dans l'ensemble des quartiers, inciter à leur durabilité

- 20 Poursuivre la politique de la ville en matière de locaux commerciaux CT
- 21 Rendre plus visible la Bourse aux Locaux Vacants CT

La nature et les espaces collectifs

Objectif stratégique : Mieux partager l'espace public entre les différents usages et publics et faire des mobilités douces/actives un levier de leur évolution

- 22 Favoriser l'autopartage ou étudier les possibilités d'une adhésion à Autolib' CT
- 23 Faciliter les déplacements « doux » : piétons, vélos, personnes à mobilité réduite... MT
- 24 Améliorer le stationnement (essayer d'accroître l'ouverture des parkings souterrains et lancer une réflexion sur la livraison, accroître les stationnements deux roues et sanctionner les stationnements incivils) CT
- 25 Encourager l'éco-mobilité (covoiturage, démarches associatives de pédibus) CT
- 26 Continuer à améliorer la sécurité routière pour qu'elle reste bonne sur la ville CT
- 27 Favoriser les initiatives et équipements renforçant la convivialité et le partage de l'espace CT

Objectif stratégique : Renforcer l'offre de transports en commun

- 28 Travailler avec le Conseil des Seniors à la mise en place de transports adaptés spécifiques pour une meilleure mobilité des personnes âgées et PMR dans la ville MT
- 29 Continuer à se mobiliser pour obtenir le prolongement de la ligne 1 MT
- 30 Porter la réflexion d'un Plan de circulation sur l'Est parisien dans le cadre de la métropole parisienne LT

Objectif stratégique : Développer une trame verte reliant les espaces verts publics, privés, et le bois

- 31 Améliorer la connaissance de la biodiversité locale et la renforcer (installer notamment des ruches et nichoirs) CT
- 32 Valoriser et poursuivre la végétalisation (sur les bâtiments publics, en pieds d'arbres...) CT
- 33 Continuer à tendre vers une gestion différenciée poussée de l'ensemble des espaces verts publics CT
- 34 Identifier le potentiel résiduel de verdissement sur la ville MT
- 35 Renforcer et valoriser la trame verte via le PLU et le volet paysager de l'AMVAP (ex ZPPAUP) MT
- 36 Impliquer les enfants via la création de jardins pédagogiques MT
- 37 Rendre plus visible et augmenter la fréquence du troc vert de graines et plantes et de la bourse de récupération des bulbes MT
- 38 Adhérer à NatureParif afin de partager notamment le bilan de la biodiversité en Île-de-France CT

Objectif stratégique : Aménager les espaces non bâtis de façon à lutter contre le changement climatique et ses effets

- 39 Continuer à rechercher l'efficacité énergétique dans les espaces publics CT
- 40 Choisir des revêtements de sols à moindre effet sur le changement climatique CT LT
- 41 Intégrer un volet « Éclairage des vitrines et illuminations » dans la future charte développement durable des commerces, suivant le Règlement local de publicité MT
- 42 Faire diminuer le nombre de dispositifs publicitaires notamment les plus énergivores dans le cadre du Règlement Local de Publicité CT

La solidarité, les coopérations et le rayonnement

Objectif stratégique : Lutter contre l'exclusion, maintenir la solidarité sociale, et l'adapter aux évolutions de la population et au contexte économique global, sans oublier les publics les plus discrets ou en situation de handicap

- 43 **Ouvrir une Maison de la Solidarité afin de mieux accueillir et orienter la population sur l'ensemble des aides existantes** CT
- 44 Redynamiser la collaboration et la mise en réseau des associations du secteur social de façon à les soutenir dans tous les domaines d'action et à améliorer la connaissance de la population et de ses besoins CT
- 45 Renforcer la politique de maintien à domicile des personnes âgées CT
- 46 Renouveler le Plan Handicap CT
- 47 Impulser une campagne sur la nutrition CT
- 48 Maintenir un programme ambitieux d'animation en faveur des seniors CT
- 49 Faire connaître les aides existantes concernant l'accès aux activités sportives et culturelles des personnes en difficulté CT
- 50 Relayer et soutenir l'initiative « Voisins Solidaires » MT
- 51 Lancer une réflexion concernant l'implantation d'une épicerie sociale LT

Objectif stratégique : Développer la solidarité intergénérationnelle

- 52 **Développer les échanges de savoirs et de compétences** CT
- 53 Soutenir les associations favorisant les colocations étudiants-seniors CT
- 54 Insérer un critère « intergénérationnel » dans les dossiers de demande de subvention des associations CT
- 55 Poursuivre les actions ponctuelles existantes entre les crèches, centres de loisirs et espaces jeunes et les résidences pour personnes âgées CT
- 56 Encourager les initiatives axées sur la rencontre inter-âges dans le cadre des appels à projet jeunes CT

Objectif stratégique : Aider à l'émergence et au développement d'acteurs et d'actions dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

- 57 **Renforcer l'emploi des personnes en situation d'insertion ou de handicap** CT
- 58 Encourager les stands équitables associatifs ainsi que les stands jumelage et coopération décentralisée au marché de Noël CT
- 59 Identifier et soutenir les initiatives locales de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif et systèmes d'échanges locaux CT
- 60 Relayer les initiatives locales en s'appuyant sur les réseaux nationaux correspondants MT

Objectif stratégique : Aider au renforcement du tissu économique, soutenir les nouvelles filières de l'économie verte, œuvrer à une meilleure adéquation offre/demande d'emploi

- 61 **Inscrire Vincennes dans les pôles de développement de l'Est parisien** LT
- 62 Soutenir l'ACTEP dans l'accompagnement des PME/PMI pour anticiper la transformation du secteur due aux nouvelles données du développement durable MT
- 63 Étudier les outils proposés par l'État dans le cadre du volet territorial du « Plan de mobilisation pour le développement des filières et des métiers de la croissance verte » MT

Objectif stratégique : Faire de la vie culturelle et sportive vincennoise et du tourisme des moteurs du développement durable

- 64 **Lancer un Appel à Projet à destination des associations de façon à aider au financement d'initiatives autour du développement durable** CT
- 65 Accompagner les associations dans leurs démarches de développement durable via l'élaboration d'une charte d'engagement CT
- 66 Mettre en place un système de bonification des aides accordées aux associations, basé sur des critères de développement durable CT
- 67 Mettre en place le tri sélectif au stade en concertation avec la mairie de Paris CT
- 68 Suivre la démarche initiée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au sujet du développement durable, participer à son déploiement à l'échelle régionale et locale CT
- 69 Poursuivre les initiatives engagées dans le domaine du sport pour rendre plus éco-responsables les manifestations pilotées par la ville et les généraliser à d'autres domaines (culture, tourisme, loisirs) en particulier travailler à la gestion des déchets pendant les manifestations CT
- 70 Vendre les produits éco-conçus logotypés ville de Vincennes à l'Office du tourisme MT
- 71 Repérer dans les supports de communications les associations et événements éco-responsables à l'aide de la charte graphique développement durable MT
- 72 Dans le cadre du Podium des Sports, distinguer une association exemplaire en matière de développement durable MT
- 73 Développer les pratiques de sport libre pour tous CT
- 74 Poursuivre et développer les activités culturelles avec et pour les jeunes MT
- 75 Sensibiliser et informer les acteurs du tourisme sur les labels développement durable MT
- 76 Impulser le développement d'un tourisme durable, dans le cadre du Comité Consultatif Tourisme MT
- 77 Améliorer l'information et la signalétique à destination des touristes, en promouvant l'écomobilité MT LT
- 78 Développer les circuits et « pass » touristiques incluant Vincennes (ville et château) et tous les sites du Bois de Vincennes MT LT
- 79 Développer le potentiel touristique du Château de Vincennes en impulsant ou soutenant des actions d'animation et de valorisation du site, en partenariat avec Paris Métropole MT LT
- 80 Organiser des réunions d'information pour continuer à encourager l'augmentation des capacités d'accueil : Chambres d'Hôtes, mise en réseau de l'offre et la demande via des sites spécialisés MT LT
- 81 Explorer les possibilités d'un partenariat sur le thème du développement durable avec l'INSEP LT

Objectif stratégique : Reconnaître et accompagner les démarches de production et de consommation éco-responsables des entreprises, commerces et des associations de Vincennes

- 82 **Continuer à inciter les entreprises et commerçants à s'engager dans des démarches RSE et actions de développement durable et accroître leur reconnaissance** CT
- 83 **Créer une charte de développement durable des commerces** CT
- 84 Soutenir l'offre de produits bio et locaux sur les marchés CT MT
- 85 Mener une étude sur les comportements d'achats (en particulier les marchés) CT

Objectif stratégique : Compléter et orienter la coopération décentralisée vers un développement durable

- 86 **Concrétiser l'orientation durable faisant pleinement partie du projet de coopération de Gondar** CT MT
- 87 Impliquer les populations locales et notamment les jeunes ou le foyer des travailleurs migrants dans les actions de coopération décentralisée CT
- 88 Créer et développer une plateforme d'échange participative en ligne sur le projet Gondar CT
- 89 Valoriser l'action des associations impliquées dans la solidarité internationale en les aidant à mieux se faire connaître CT
- 90 Envoyer du matériel dans les pays en partenariat avec les structures locales CT
- 91 Organiser des événements conviviaux dans le cadre global de la coopération décentralisée CT

Santé et environnement

Objectif stratégique : Porter une attention particulière au bien-être et à la santé dans l'ensemble des bâtiments

- 92 **Proposer la ville comme pilote pour la surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant des enfants** CT
- 93 Poursuivre la lutte contre le saturnisme notamment infantile CT
- 94 Poursuivre la diffusion de plantes dépolluantes favorables à la santé et la qualité de l'air intérieur dans les équipements municipaux MT

Objectif stratégique : Prendre en compte bien-être, santé et handicaps dans l'espace public en luttant contre pollutions/nuisances et en facilitant l'accessibilité

- 95 **Mettre en place un Plan de Prévention du Bruit** MT
- 96 **Initier un partenariat avec AirParif pour connaître les mesures en direct des capteurs de qualité de l'air**
Mettre en place un dispositif d'alerte des populations les plus fragiles pendant les pics via SMS MT
- 97 **Procéder à la dépollution des terrains destinés à la construction de nouveaux bâtiments publics, avant tout démarrage de chantier, et selon la réglementation en vigueur** CT
- 98 Essayer d'établir une charte sur les ondes électromagnétiques avec l'ACTEP en particulier MT
- 99 S'appuyer sur le bilan de l'accessibilité réalisé en 2010 de l'ensemble des espaces/équipements publics/voirie pour continuer à mettre en œuvre une programmation pluriannuelle des travaux nécessaires MT
- 100 Continuer à se mobiliser pour obtenir la poursuite de l'isolation phonique prévue des voies du RER A MT LT

Objectif stratégique : Améliorer la connaissance, informer et sensibiliser à la problématique « santé-environnement »

- 101 **Sensibiliser les enfants et leurs parents à l'alimentation « bio » dans le cadre de l'introduction des 20% d'aliments bio dans le marché public de restauration collective** CT
- 102 Mettre en place une veille stratégique et juridique active concernant l'impact de tous les polluants et des technologies émergentes ; informer les citoyens des impacts de ces polluants et des moyens de s'en protéger en particulier les ondes MT
- 103 Diffuser les résultats des études d'utilisation de revêtements de sols/murs/produits d'entretien jouant un rôle favorable en matière de qualité de l'air intérieur MT
- 104 Promouvoir auprès du grand public l'utilisation de matériaux et de plantes dépolluantes favorables à la santé et la qualité de l'air intérieur MT
- 105 Informer sur les consignes simples concernant des éco-gestes et des éco-comportements, permettant notamment de lutter contre la pollution de l'air intérieur MT
- 106 Rassembler sur le SIG les cartographies existantes et à créer (bruit, antennes relais, thermographie, équipements accessibles aux PMR, etc.) MT

L'éco-citoyenneté, l'éco-consommation et l'engagement de tous

Objectif stratégique : Favoriser l'écocitoyenneté en développant l'information, la sensibilisation et l'éducation au développement durable auprès de tous les publics et en particulier les enfants

- 107 **Poursuivre l'organisation régulière d'une semaine du développement durable (Objectif 21)** CT
- 108 **S'appuyer sur les supports de la ville pour sensibiliser à l'éco-citoyenneté et l'éco-consommation** CT
- 109 Accompagner et valoriser les démarches des acteurs engagés dans le développement durable : démarches Éco-École, projets des espaces jeunes et centres de loisirs, démarches du conseil municipal des enfants et du conseil des jeunes de Vincennes, des collèges et lycées... CT
- 110 Profiter du *Vincennes info* et de la semaine Objectif 21 pour valoriser les actions et projets durables des acteurs vincennois CT

- 111 Développer l'action développement durable dans les bibliothèques CT
- 112 Repérer et soutenir les démarches de jardins pédagogiques et familiaux CT
- 113 Continuer à inciter aux visites d'usines type stations d'épuration, de potabilisation des eaux, de traitement des déchets, etc CT
- 114 Sensibiliser à la question de l'eau CT
- 115 Installer un présentoir « Point Info Mairie » dans des bibliothèques de quartier et des clubs CT
- 116 Utiliser l'exposition Abécédaire actualisée pour réaliser des panneaux permanents dans la ville montrant les réalisations en matière de développement durable MT
- 117 Monter une classe découverte à Habère-Poche sur le thème du développement durable MT
- 118 Étudier la mise en place d'un lieu dédié au développement durable LT

Objectif stratégique : Renforcer et améliorer la collecte des déchets

- 119 **Poursuivre les campagnes d'information grand public sur les déchets, par exemple pendant la semaine du développement durable Objectif 21** CT
- 120 **Favoriser le compostage individuel et collectif** CT
- 121 Poursuivre le travail avec les commerçants du marché pour la distribution de sacs réutilisables CT
- 122 Communiquer sur l'importance du compactage et continuer à suivre les tonnages pour adapter la collecte si besoin CT
- 123 Ré-impulser le tri sélectif dans les écoles, et proposer le compostage lorsque c'est possible CT
- 124 Organiser une journée participative du nettoyage de la ville MT
- 125 Étudier la possibilité d'ouvrir une ressourcerie/recyclerie en ville LT

Objectif stratégique : Développer la participation de tous les Vincennois à la vie locale et organiser le suivi de l'Agenda 21

- 126 Mettre en place un comité consultatif développement durable pour pérenniser le travail du comité A21, des forums et des Ateliers 21 CT
- 127 Associer/mobiliser les jeunes y compris pendant le temps scolaire (Objectif 21) ; trouver les moyens pour associer tous les publics y compris ceux qui restent en dehors CT

Objectif stratégique : S'appuyer sur la Charte 21 de la ville de Vincennes pour faire de l'institution municipale une administration exemplaire

- 128 Mettre en œuvre la Charte 21



VINCENNES
Agenda
21

